

Monaco Business News

> NUMÉRO 70
TRIMESTRIEL - MAI 2020

ISSN 2519 - 7770

COVID-19 : QUELS IMPACTS SUR LES ENTREPRISES, QUELLES MESURES, ET QUELLES SOLUTIONS ? **P.2**

BILLET ÉCO **P.22**

UN NOUVEAU POSITIONNEMENT
POUR MONACO



31799 - 70 - F : 2.00 €



00700

3 783179 902005

FEDEM
Fédération des Entreprises Monégasques



JUTHEAU HUSSON
GROUPE ASCOMA

Conseil & Courtier en Assurances

*Courtier d'Assurances Leader
en Principauté depuis 1950*

Depuis 70 ans nous proposons des solutions d'assurances pour toutes les Entreprises, les Salariés et les Dirigeants sur l'ensemble de leurs risques et dans tous les domaines d'activités.

Notre ambition est de continuer à vous accompagner durablement dans une politique de gestion et de transfert des risques adaptés à vos besoins dans le cadre de votre activité professionnelle.

Soyez assurés de notre engagement



24 bd Princesse Charlotte - 98000 Monaco

T. : (+377) 97 97 22 22 - jutheau-husson@ascoma.com

ascoma.com



La pandémie mondiale du COVID-19 est l'une des plus graves crises sanitaires à laquelle a été confronté notre pays. Au-delà du risque pesant sur la santé de la population et de nos salariés, les conséquences sont d'une ampleur inégalée pour notre économie et ses entrepreneurs.

La mise à l'arrêt de notre économie a nécessité la mise en place par mon Gouvernement, dans des délais très courts, de mesures urgentes de soutien et d'accompagnement pour permettre aux chefs d'entreprises de faire face à leurs obligations financières et de limiter la perte de pouvoir d'achat des salariés.

Ces décisions représentent une charge particulièrement lourde pour les finances publiques estimée à 350 millions d'euros. Prenant en considération les pertes de recettes, le déficit 2020 atteindra près de 500 millions d'euros soit 30% du budget.

En outre, des dispositions sociales ont été prises à titre temporaire, pour la période la plus critique de cette pandémie, afin de protéger les salariés dans les situations les plus précaires. Il s'agit là encore de décisions exceptionnelles ponctuelles face à une situation qui l'est autant.

La redémarrage de notre économie constitue un défi inédit qui nécessitera du temps et de la rigueur. Nous disposons des ressources financières et humaines pour surmonter cette pandémie. J'ai confiance en les capacités d'adaptation de notre tissu économique, la volonté de tous ses acteurs et leur contribution à la construction de notre modèle d'après COVID-19 pour notre avenir et celui des générations futures.

Ensemble et solidaires, nous surmonterons cette épreuve, comme toutes celles qui se sont présentées au cours de notre longue histoire qui a façonné notre prospérité et nos valeurs.

COVID-19 : QUELS IMPACTS SUR LES ENTREPRISES, QUELLES MESURES, ET QUELLES SOLUTIONS ?

La crise sanitaire du Covid-19 a fortement impacté les entreprises de la Principauté qui ont souffert à la fois d'une baisse très importante, voire totale, de leur activité, et des mesures de confinement. À l'heure où Monaco sort progressivement du confinement, le MBN a consacré son Dossier trimestriel à l'impact de cette crise. Les Conseillers de Gouvernement-Ministres Jean Castellini et Didier Gamerdinger y détaillent les mesures déployées par le Gouvernement Princier. Les interviews des entrepreneurs de différents secteurs permettent de mieux comprendre la situation vécue sur le terrain et les besoins exprimés.



Synthèse des mesures gouvernementales en faveur des entreprises

La crise du COVID-19 a eu un très fort impact sur la santé des entreprises, que ce soit en termes de mise en place d'actions de sécurité sanitaire, de poursuite de l'activité, ou de gestion de trésorerie. La FEDEM a donc enquêté auprès de ses membres afin de pouvoir communiquer au Gouvernement Princier et au Conseil National la réalité du terrain, de leur suggérer des solutions efficaces, et de les aider à implémenter ces mesures de sauvegarde de l'économie du pays.

Protéger la santé des personnes

La première action gouvernementale a été de protéger la santé de chacun en promouvant les "Gestes barrières" qui forment les bases de la distanciation sociale nécessaire pour ralentir la progression de la contagion.

Pour éviter la contamination, le Gouvernement a également décidé de la fermeture des crèches et des établissements scolaires du pays dès le vendredi 13 mars au soir, en mettant en même temps en place la possibilité pour les parents d'enfants de moins de 16 ans (18 ans en cas de handicap), le jour du début de l'arrêt, de bénéficier d'un arrêt de travail indemnisé, quand le télétravail n'est pas possible.

Ces mesures apparaissant insuffisantes pour arrêter la propagation du virus, le Gouvernement a finalement décidé d'imposer le confinement total à partir du mardi 17 mars à midi. Ce confinement a d'abord été fixé pour une durée de deux semaines, mais sa durée a progressivement été prolongée par la suite.

Et afin de préparer le déconfinement, la FEDEM est intervenue dans la gestion des commandes de masques, en centralisant les demandes des entrepreneurs afin d'assurer leur distribution la plus efficace.

Permettre autant que possible la poursuite de l'activité

Face aux effets potentiellement délétères sur l'économie et la survie des entreprises de ces actions de protection, la FEDEM a fortement communiqué avec ses membres afin de remonter au Gouvernement et au Conseil National à la fois les besoins exprimés et des recommandations permettant au maximum la poursuite des activités dans le respect de la sécurité sanitaire. Ces échanges ont permis la mise en place d'un ensemble de mesures de sauvegarde de l'économie monégasque.

Tout d'abord, si le confinement impose la fermeture par principe des établissements recevant du public, les magasins proposant des produits dits d'importance vitale ont pu poursuivre leur activité. Leur liste a été détaillée, et comprend notamment les secteurs alimentaires, et les secteurs de fourniture et de réparation des outils nécessaires à la vie économique (secteurs automobile et informatique).

Le Gouvernement Princier a aussi, dès le 13 mars, simplifié et étendu la mise en place du travail à distance (Télétravail) pendant la durée de la crise

(cette mesure d'urgence prendra fin une fois la crise sanitaire passée). Depuis cette date, le télétravail a été fortement utilisé par de nombreuses entreprises, et le Gouvernement a tenu à ce qu'il le soit encore plus en incitant fortement les entrepreneurs à y recourir dès lors que la nature de l'activité du salarié est compatible avec son exercice.

Le secteur du bâtiment a quant à lui fait l'objet de dérogations particulières, avec des réouvertures progressives : il s'agissait en effet à la fois de ne pas retarder les chantiers d'importance vitale pour le pays, et de ne pas créer une cascade systémique préjudiciable aux nombreuses entreprises qui en dépendent. Aussi, les travaux concernant les chantiers stratégiques n'ont pas connu d'arrêt, et les autres travaux ont pu reprendre plus vite.

Aider financièrement les entreprises

Les difficultés de trésorerie, souvent remontées par les entreprises à la FEDEM, ont aussi été prises en compte. Des mesures ont donc été prises pour les soutenir pendant cette crise, notamment au niveau de leur trésorerie. Il est ainsi prévu de dépenser 24 millions d'euros par mois pour aider les entreprises et les travailleurs indépendants, pendant trois mois et demi (soit presque 250 millions).

Comme tout le monde ne peut pas télétravailler, le Gouvernement a également mis en place la possibilité de recourir au Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR), un dispositif exceptionnel qui permet de réduire ou suspendre temporairement l'activité des salariés. Il permet aux entreprises confrontées à une baisse d'activité (liée à la fermeture au public ou à des difficultés économiques), de procéder à la fermeture

À MONACO

ASSUREZ VOUS

PREMIUM



M

M

A

NOUS AVONS LA SOLUTION QU'IL VOUS FAUT !

PIERRE BRIERE 36 Bd des Moulins
Tél : 93 10 51 93 cabinet.briere@mna.fr

temporaire de tout ou partie de l'établissement ou bien à la réduction de l'horaire de travail, en deçà de 39 heures par semaine, et d'obtenir une aide de l'État sous forme de remboursement de l'indemnité d'activité partielle versée aux salariés concernés, avec une aide complémentaire pour ceux ayant un salaire net inférieur à 1 800 €. Ces mesures découlent de l'accord passé avec la République Française en matière d'assurance chômage. En date du 6 avril 2020, S.E. M. Serge Telle, Ministre d'Etat, lors de la Séance Publique du Conseil National de Monaco, a annoncé que près de la moitié des entreprises monégasques (2 700) ont eu recours au CTRR, pour un total de 22 500 salariés. Le coût de la mesure est estimé à 50 millions d'euros.

Au niveau de la trésorerie, afin que les entreprises n'aient pas à souffrir de problèmes bancaires, le Gouvernement a engagé 50 millions d'euros pour, à la fois étendre la Bonification d'intérêt aux concours financiers (prise en charge des taux d'intérêts pratiqués par les banques pour les crédits de trésorerie) et créer un fonds de garantie des crédits qui couvrira les engagements en cas de défaillance.

En complément, il a décidé un report de paiement de la TVA collectée pendant 3 mois, et ouvert la possibilité aux travailleurs indépendants de la Principauté qui rencontrent une baisse significative d'activité liée à l'épidémie de Coronavirus de contacter le Service Recouvrement des cotisations des Caisses Sociales pour solliciter un échelonnement de paiement de leurs cotisations.

Il a également été mis en place un revenu minimum versé aux travailleurs indépendants exerçant à Monaco une activité en nom propre. Ce Revenu Minimum Extraordinaire (RME), applicable dès le 1er mars 2020, leur permet de percevoir un montant forfaitaire de 1 800 euros mensuels, complétés d'une aide de 3 200 euros pour les mois de mars, avril, et mai. Une Aide aux Petites Entreprises (APE) a ensuite été mise en place, le 3 avril, avec un montant identique à celui du RME, et complétée elle aussi d'une aide de 3 200 euros pour mars, avril, mai, dispositif étendu depuis par une Aide aux Sociétés.

Enfin, une des plus grosses charges des entrepreneurs monégasques étant constituée par les loyers, le Gouvernement a décidé d'une exonération totale des loyers domaniaux pour le 2^{ème} trimestre, ainsi que de l'exonération de redevance pour ceux exerçant leur activité depuis un local domanial. Il a de plus lancé un appel aux bailleurs privés pour qu'ils participent au soutien à l'économie monégasque.

Soutenir la relance économique

S.A.S. Le Prince Souverain a annoncé le lundi 27 avril la fin progressive du confinement le lundi 4 mai à 6h00, et S.E.M. le Ministre d'Etat en a précisé les conditions le lendemain.

A compter de cette date, tous les commerces et toutes les entreprises, à l'exception des bars, restaurants, et des activités de divertissements, ont pu rouvrir, mais en privilégiant le télétravail, et en mettant en place les moyens de faire respecter une distanciation sociale de 1m50 entre les personnes. Le port du masque a été rendu obligatoire pour les personnels accueillant du public ou ayant

une activité commerciale, pour les clients de ces derniers, et pour tous dans les transports en commun, étant fortement recommandé par ailleurs.

Les actions de la FEDEM

Très sollicitée, la FEDEM s'est fortement engagée auprès des entrepreneurs, afin de les soutenir, de porter leur voix, et de les informer au plus tôt des nouvelles mesures gouvernementales. Organisme de représentation, elle s'est aussi impliquée auprès des Autorités, leur offrant un accès direct à la réalité du terrain. Pour ce faire, presque toute l'équipe s'est placée en télétravail avec des horaires étendus, l'accueil téléphonique étant toujours assuré dans les locaux par le secrétariat.

La FEDEM a ainsi pu prévenir le Gouvernement Princier des besoins réels des entrepreneurs, ce qui s'est avéré important pour affiner les mesures afin qu'elles n'oublient personne. Les mesures d'aide aux commerçants comme aux travailleurs indépendants ont pu être fortement améliorées grâce à ces actions.

La FEDEM en lien avec le Gouvernement a également centralisé les commandes de masques par les employeurs lors de la première phase de leur distribution, ce qui a permis à des centaines d'entreprises d'équiper plus vite leurs salariés.

La FEDEM a régulièrement informé ses membres, notamment par email, à la fois des nouvelles mesures décidées par le Gouvernement Princier, et de leurs évolutions attendues. Les entreprises adhérentes ont ainsi pu mieux s'organiser afin de mieux résister à la crise.

Cette phase de déconfinement qui commence créera de nouvelles conditions et de nouveaux besoins des entrepreneurs, aussi la FEDEM poursuivra ses efforts afin que ses membres puissent réussir au mieux leur reprise économique.

INTERVIEWS

© Michael Alesi /
Direction de la Communication



Jean Castellini :
« *Sur le très court terme, soutenir – tout de suite, et de manière forte - les entreprises monégasques qui ont fait et qui font la richesse de notre pays* »

Jean Castellini, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie, parle aux chefs d'entreprises quant aux mesures déployées par le Gouvernement pour soutenir leurs activités (mesures déjà prises, en cours, et à venir).

MBN/ Quels sont les principes qui ont guidé et guident encore l'action du Gouvernement Princier face à la crise du COVID-19 ?

J.C. : Dans le cadre de la crise sanitaire et économique liée à Covid-19 qui touche actuellement

la Principauté, le Gouvernement a décidé de mettre en place des mesures économiques fortes et d'urgence afin de compenser pour certains les obligations de fermeture administrative qui leur sont imposées, et de manière générale de pallier le manque d'activité économique des entreprises, des commerces et des travailleurs indépendants.

Face à cette crise sans précédent, et en envisageant, de manière réaliste, un redémarrage qui sera lent et graduel, le défi pour l'ensemble des pouvoirs publics est de trouver le bon équilibre entre la protection de la population (préserver la santé de nos résidents et salariés) et la préservation de notre tissu économique (aider les acteurs économiques à résister à ce tsunami mondial).

Il a fallu aussi, en concertation avec le Conseil National et dans l'optique du vote d'un budget rectificatif exceptionnel pour faire face aux dépenses liées à la crise, trouver un autre équilibre tout aussi complexe, entre soutenir des activités et des secteurs par le biais d'aides directes, dans une optique redistributive, et ne pas engager des dépenses qui constitueraient une charge excessive pour les finances publiques, avec la nécessité de recourir au « bas de laine » que représente notre Fonds de Réserve Constitutionnel pour combler l'important déficit annoncé pour l'exercice 2020.

In fine nous serons jugés sur nos résultats et notre capacité à répondre au mieux, et dans la durée, aux attentes des artisans, des commerçants, et des entreprises.

MBN/ Les décisions prises ont-elles eu un impact déjà mesurable sur la situation des entreprises monégasques ? D'autres mesures pour soutenir les entreprises sont-elles prévues ?

J.C. : Les mesures prises ont déjà eu un impact concret pour nos entreprises.

Certaines mesures ont permis de protéger la trésorerie des entreprises, par le biais notamment du report du paiement des charges sociales, ou du paiement de la TVA, mais aussi au travers du dispositif du Chômage Total Technique Renforcé. Pour les locataires commerciaux du secteur domanial, l'Etat a rapidement décidé de l'exonération des loyers et charges locatives pour le deuxième trimestre 2020.

Le Gouvernement a également adressé un message fort aux propriétaires du secteur privé en les incitant à un maximum de bienveillance vis-à-vis des preneurs.

Des mesures financières fortes permettent aux entreprises impactées par le Covid-19, d'avoir recours à des avances de trésorerie ou autorisations de découvert, garantis à 100% par le Fonds de Garantie Monégasque.

Conscient de la fragilité de certains acteurs économiques, le Gouvernement a aussi mis en place des aides directes subventionnées, pour venir en aide de manière urgente, à toutes les structures de taille petite et moyenne et dont le chiffre d'affaires est significativement impacté par la crise, ainsi qu'aux travailleurs indépendants ou en nom personnel : RME, Aide aux sociétés, etc.

L'objectif de ces diverses mesures est de tenir compte du tissu économique monégasque, qui repose à plus de 80% sur les TPE, et de tout mettre en œuvre pour éviter des faillites, qui seraient dramatiques sur le plan financier comme humain.

MBN/ Selon vous, qu'est-ce qui sera le plus important aux plans économique et social pour que la Principauté sorte au mieux de cette crise ?

J.C. : Trois objectifs, trois souhaits me viennent à l'esprit.

Sur le très court terme, soutenir - tout de suite, et de manière forte - les entreprises monégasques qui ont fait et qui font la richesse de notre pays, afin qu'elles résistent à cette crise, et qu'elles puissent être opérationnelles lorsque les contraintes de confinement seront très prochainement assouplies.

Sur l'année 2020, permettre aux artisans, commerçants et entreprises, grandes et petites, de passer ce cap, car la crise sera profonde et longue, pour tous.

Et au-delà, réfléchir à nos forces et nos vulnérabilités, que cette crise aura mises en évidence, et inciter à la fois les entrepreneurs et leurs clients à « produire monégasque », « acheter monégasque », « consommer monégasque », car nous rendons bien compte, quelle que soit la taille d'un pays aujourd'hui, à quel point sa dépendance de certains modes de production et de consommation doit être remise en question.



SIGNALÉTIQUE COVID

MURS : **STICKER ROND 20 OU 30 CM**
SOLS : **STICKER ANTIDÉRAPANT ROND 30 CM**
OU BANDE 150x10 CM
PANNEAU FOREX 40x60 CM
ROLL UP « GESTES BARRIÈRE »



MASQUE OBLIGATOIRE



J'ATTENDS ICI
de respecter les distances de 1m



DISTANCE À RESPECTER

**100%
MADE
IN
MONACO**

EN 24/48H

**POSSIBILITÉ
DE POSE**





CONTACTEZ-NOUS POUR VOS BESOINS
info@gsmonaco.com

© Michael Alesi /
Direction de la Communication

Didier Gamerdingier :

« Une gestion intelligente et agile de la levée du confinement, répondant aux vœux des acteurs de la santé et de nos opérateurs économiques »

Didier Gamerdingier, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, explique comment le Gouvernement prépare la gestion de l'après-crise.

MBN/ Comment va s'organiser la sortie de crise à Monaco, et quelle stratégie de déconfinement de la population résidente et active le Gouvernement Princier envisage-t-il de mettre en œuvre ?

D.G. : Le Département des Affaires Sociales et de la Santé anime un groupe de réflexion santé/science Covid-19.

Dans ce cadre, il formule des préconisations au Gouvernement pour accompagner la réflexion sur la future levée du confinement.

Les règles qui seraient à observer sont rappelées : lavage des mains avec un gel hydroalcoolique, port du masque, respect des distances de sécurité sanitaire, limitation du nombre de personnes présentes en un même lieu ...

Ces éléments vont encadrer la sortie du confinement qui devra, comme ailleurs, s'effectuer par phases afin d'assurer à la fois un retour à une activité économique et une surveillance étroite de l'épidémie. Chaque étape du déconfinement réussie grâce à la vigilance de tous permettra d'envisager la phase suivante.

MBN/ Quelles vont être les mesures concrètes qui vont être mises en place par le Gouvernement Princier pour assurer la protection des personnes et éviter une nouvelle vague de contamination sans mettre en péril l'activité des entreprises ?

D.G. : Les mesures destinées à protéger les personnes et assurer la pérennité de l'activité des entreprises ont été mentionnées précédemment.

Pour accompagner ces dernières, le Gouvernement :

- fournit à prix coûtant des masques pour les salariés de Monaco lorsque l'employeur n'a pu s'en procurer par lui-même,
- veille à la capacité de production spécifiquement monégasque en gels hydroalcooliques,
- adresse aux entreprises qui le souhaitent des protocoles de respect des mesures sanitaires,
- assurera des tests chaque fois que nécessaire.

MBN/ Selon vous, qu'est ce qui sera le plus important aux plans économique et social pour que la Principauté sorte au mieux de cette crise ?

D.G. : Une gestion intelligente et agile de la levée du confinement, répondant aux vœux des acteurs de la santé et de nos opérateurs économiques. Elle sera accompagnée d'une pédagogie précise et fera

confiance à ces opérateurs pour veiller à la mise en œuvre des mesures recommandées.

Sur un plan sanitaire et social, le Gouvernement accompagnera pas à pas les employeurs de la Principauté afin de les aider à relancer leur activité et surmonter le grand défi que constitue pour tous le Covid-19.

© Michael Alesi /
Direction de la Communication

Laurence Garino :

« Cette double crise devrait obliger chacun à se remettre en question, sur ses modes de consommation, de travail et de déplacements »

Le MBN a aussi interrogé Laurence Garino, Responsable de la Cellule Covid19 Entreprises et Chef de Service du Welcome Office.

MBN/ Quelles ont été les principales questions et les principaux besoins exprimés par les entreprises monégasques depuis le début de cette crise ?

L.G. : Les entreprises monégasques ont très vite été impactées par la crise sanitaire, et ce, dans tous les secteurs d'activité.

Les questions les plus fréquentes portaient - et portent encore - sur les besoins urgents de trésorerie, et sur les solutions concrètes à mettre en place pour préserver la sécurité des salariés, préserver leur emploi et assurer le paiement de leurs salaires.

Les petites et moyennes structures ont été nombreuses à solliciter une aide directe non remboursable, pour subvenir aux besoins de la gérance et pour couvrir les charges fixes.

Les entreprises s'interrogeaient aussi sur les délais d'instruction des dossiers et de versement des aides, que ce soit par le Fonds de Garantie, pour le CTTR, ou pour les aides subventionnées.

Dans le même temps, de nombreuses entreprises ont cherché à s'adapter à la situation pour pouvoir assurer un minimum d'activité, dans le respect des règles sanitaires alors en vigueur.

Désormais, les questions portent plus particulièrement sur les conditions de la fin du confinement et de la reprise économique.

Là encore, il s'agira d'être pragmatique et à l'écoute des acteurs économiques, pour répondre au mieux à leurs attentes, et pour remettre l'économie en route sans prendre de risque sur le plan sanitaire.

MBN/ Quelles sont les principales actions qui vous ont permis d'y répondre ?

L.G. : Dès le début de la crise, le Département des Finances et de l'Economie a positionné la Cellule Covid19 Entreprises comme l'interlocuteur privilégié du secteur privé. La mise en place de cette Cellule au sein du Welcome Office, a pour objectif de créer une passerelle entre les acteurs économiques, le Gouvernement et les Services de l'Etat, et d'apporter des réponses concrètes et personnalisées aux différentes sollicitations.

Les multiples échanges avec les acteurs du tissu économique et la concertation permanente avec le Conseil National et les organismes de représentation économique, ont permis au Gouvernement d'analyser en temps réel les problématiques du secteur privé afin de mettre en place des mesures appropriées.

Sur le plan opérationnel, et en collaboration avec les Services de l'Etat compétents (Direction des Usages Numériques, Trésorerie Générale des Finances, etc), la Cellule Covid19 Entreprises a mis en ligne de nombreux outils sur le site internet du Service Public Entreprises. À travers le Guide pratique des mesures, les pages de démarches dédiées, le téléservice de demande d'aide, et les messageries spécifiques, un grand nombre d'entreprises ont pu prendre connaissance des modalités pratiques et des contacts clé pour chacune des mesures mises en place par le Gouvernement.

Le dispositif de mesures conduit par le Gouvernement repose ainsi sur des aides sociales, fiscales, économiques et financières. Pragmatique et responsable, le Gouvernement le fait évoluer, au fur et à mesure que la situation change.

MBN/ Quel impact pensez-vous que cette crise aura sur l'économie du pays ?

L.G. : Je dirais que l'impact de cette crise mondiale inédite, est inversement proportionnel à la taille de notre pays.

La crise a touché tous les secteurs d'activité, sans exception. Certains bien plus que d'autres, je pense notamment aux activités qui sont de près, liées au tourisme et à l'événementiel. Nombreuses sont celles qui démarrent leur saison en mars... On peut craindre aussi que les aides mises en place ne suffisent pas à certaines entreprises qui étaient déjà en grande difficulté avant la crise.

Cependant, la taille de notre pays nous permet aussi d'être au plus près de nos entreprises, pour une analyse personnalisée des situations et pour leur apporter les réponses les plus appropriées.

Par ailleurs, il y aura - je l'espère - une prise de conscience de la part de toutes les populations de la Principauté, acteurs et consommateurs, quant aux fondements de l'économie nationale, et la nécessité de consommer à Monaco.

Cette double crise devrait obliger chacun à se remettre en question, sur ses modes de consommation, de travail et de déplacements.

INTERVIEWS de chefs d'entreprises



Etienne Franzi,
Président de l'AMAF

Etienne Franzi est Président de l'Association Monégasque des Activités Financières (AMAF), qui rassemble les acteurs d'une activité particulièrement importante lors de cette crise. Il fait le point sur les actions mises en place par le secteur financier et détaille ses prévisions pour la suite.

MBN/ Pourriez-vous dresser un état des lieux de la situation dans votre secteur ?

E.F. : Nos établissements ont dû, en très peu de temps, adapter leur organisation, dans des proportions sans précédent, pour faire face à de très lourdes exigences :

- Satisfaire aux obligations mises à leur charge par leur statut d'Opérateurs d'Importance Vitale (OIV) ;
- Sauvegarder « l'outil de travail » ;
- Continuer à répondre aux besoins essentiels de la clientèle ;
- Accompagner le Gouvernement dans les importants efforts qu'il déploie pour atténuer, autant que faire se peut, les conséquences économiques de cette crise sanitaire.

À ce jour, tout s'est mis en place - et se poursuit - dans les meilleures conditions possibles.



**ASSAINISSEMENT EAUX POTABLES ET USEES
SYSTEMES DE POMPAGE
TOUTES REALISATIONS HYDRAULIQUES
STRUCTURES METALLIQUES : ACIER INOX ALU**

**+377 97 77 24 13
contact@smct.mc**

MBN/ Comment prévoyez-vous la sortie de crise ?

E.F. : De par leur statut d'OIV, nos établissements se sont trouvés dans l'obligation de demeurer ouverts.

Ils ont ainsi continué à générer du Produit Net Bancaire (PNB), l'équivalent du chiffre d'affaires pour les entreprises, et ne seront donc pas globalement confrontés à des difficultés de même nature que les entités ayant été contraintes de cesser leur activité.

Compte tenu de la priorité absolue donnée à la préservation de la santé de nos collaborateurs, cela n'a été rendu possible que par un recours massif au télétravail, qui a concerné jusqu'aux trois quarts de nos effectifs.

Il convient à cet égard de saluer la grande réactivité du Département des Affaires Sociales et de la Santé qui, dès le début de la crise, sous l'appellation de « travail à distance », en a considérablement assoupli les conditions et modalités de mise en œuvre.

À l'initiative de l'AMAF, la Direction du Travail en a, en outre, fait dès le 28 février 2020 une présentation détaillée à l'ensemble de nos membres.

En conséquence, l'un des principaux défis que les acteurs de la place auront à affronter relèvera de l'organisation interne.

Il s'agira, en effet, de réussir le « déconfinement » et un retour progressif à un fonctionnement normal, en ayant toujours comme préoccupation première la santé des équipes.

Le principe en paraît simple, mais cela suppose de régler de multiples détails de logistique, et l'on sait, depuis Nietzsche, que c'est là que se niche le diable !

La « découverte » forcée du télétravail due à ces circonstances exceptionnelles, spécialement dans notre secteur, confirme l'adage qu'« à quelque chose, toujours, malheur est bon ». Dans la diffusion de cette nouvelle façon de travailler, il y aura bien désormais un avant et un après.



Maria Bologna,
AMP Monaco Activité en nom propre

Maria Bologna est journaliste dans les domaines de la presse écrite, radiophonique et audiovisuelle. Elle exerce à Monaco une activité en nom propre sous la dénomination d'ACTUALITÉ MÉDIA PRESSE MONACO (AMP MONACO), activité très impactée par la crise sanitaire.

MBN/ Quel état des lieux dressez-vous de la situation et comment s'organise votre activité ?

M.B. : En tant que communicante, je ne suis pas en première ligne de la guerre sanitaire actuelle, et suis donc tenue de limiter mes déplacements. Or, cette situation inédite est à l'opposé de l'ADN des métiers de communicants qui exigent d'être toujours en mouvement et à l'extérieur pour

réaliser des reportages ou des interviews. Même si je ne néglige pas les possibilités offertes par les technologies de communication qui permettent d'organiser des conférences audio ou vidéo, ou simplement de contacter les personnes par téléphone, j'exerce avant tout un métier de contact direct. Le lien interpersonnel est l'essence même de mon activité ! Bien sûr, le numérique élargit le champ des possibles, mais encore faut-il que tout le monde s'approprie ces outils et apprenne à les utiliser.

La pandémie de Covid-19 ayant provoqué l'annulation de tous les événements en Principauté, mon activité est très fortement touchée et a également perdu du sens. Comment puis-je me remettre sur le marché dans des conditions compétitives en restant chez moi où je perds le contact avec la réalité du terrain ? Le tourisme, l'événementiel, les congrès, le sport, la culture faisaient la richesse de l'actualité monégasque, mais n'ont aujourd'hui plus lieu d'être.

D'un autre point de vue, mon métier nécessitant de constantes remises à niveau, cette situation est aussi une opportunité pour s'adapter à de nouveaux modes de travail et de développement personnel. Je mets d'ailleurs à profit le temps qui m'est imparti pour me former en e-learning à de nouvelles techniques et de nouvelles disciplines. Durant cette période, en plus de pratiquer le journalisme mobile en utilisant du matériel d'archives, chaque fois que je dois sortir faire des courses, je prends des photos qui immortalisent Monaco désert, de différents points de vue. Ces images me permettront de ne pas oublier comment le confinement a changé la perception de la Cité.

MBN/ Quelle est votre préoccupation majeure ?

M.B. : Même si mon activité s'effectue en mode très dégradé, elle n'a pas été stoppée complètement. Avec le périodique QE-MAGAZINE que j'édite, je donne par exemple la priorité à la communication sociale et sanitaire. Il est cependant difficile de nourrir un support de communication en traitant exclusivement d'un même sujet, aussi important soit-il.

Si cette situation devait durer encore longtemps, la pérennité de mon activité pourrait être menacée.

Toutes Transactions, Gestion, Syndic
 Agence MARCHETTI
 20, rue Princesse Caroline • 98000 Monaco
 Tél. +377 93 30 24 78 • www.agencemarchetti.com

CHOMÂGE TOTAL TEMPORAIRE RENFORCÉ - CTTR

MISE EN PLACE DE TÉLÉSERVICES POUR EFFECTUER LES DÉMARCHES EN LIGNE

Le **Chômage Total Temporaire Renforcé** est un dispositif exceptionnel qui permet de **réduire ou suspendre temporairement l'activité des salariés**.

Ces mesures découlent de l'accord passé avec la République Française en matière d'assurance chômage.

Cette mesure d'urgence prendra fin une fois la situation sanitaire passée.

L'EMPLOYEUR

Prend la décision en fonction :

- de la situation actuelle et des recommandations sanitaires
- de la nécessité d'organiser le fonctionnement de l'entreprise

Cette décision peut intervenir sur tout ou partie de la période autorisée.

Il peut soit procéder soit :

- à la fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement
- à la réduction de l'horaire de travail en deçà de la durée légale de travail

Il verse une indemnité d'activité partielle au salarié

Il obtient de l'Etat le **remboursement à 100% de l'indemnité d'activité partielle versée** sous réserve d'avoir effectué les démarches préalables (voir encadré ci-dessous).

Les entreprises peuvent désormais **effectuer les démarches en ligne** pour :

- 1 Soumettre le formulaire d'autorisation de CTTR**
- 2 Soumettre la déclaration mensuelle de versement de l'indemnité d'activité partielle**

Les téléservices sont accessibles en scannant ce QR Code ou sur www.gouv.mc



LE SALARIÉ

- **n'a pas de démarches à accomplir**
- **ne peut pas s'opposer** à la décision de l'employeur de recourir au CTTR

perçoit de son employeur une indemnité d'activité partielle qui correspond à **70 % du salaire horaire brut par heure chômée** soit 80,69 % du net.

(Ces dispositions peuvent évoluer s'agissant de mesures spécifiques pour les salariés au SMIC ainsi qu'un plafonnement pour les hauts salaires).

- l'indemnité d'activité partielle est **versée à la date habituelle** de versement du salaire



Sont exclus les salariés faisant l'objet d'un arrêt maladie et ceux placés en travail à distance

- **Le contrat de travail est suspendu** pendant la ou les périodes où le salarié n'est pas en activité.
- **Toutes les heures chômées sont prises en compte** pour le calcul des droits à congés payés.
- **Les périodes d'activité partielle sont assimilées à des périodes de travail** pour la détermination des droits aux différentes prestations de sécurité sociale et à la retraite.

PLUS D'INFORMATIONS : INSPECTION DU TRAVAIL

98 98 98 15

inspectiondutravail@gouv.mc

www.covid19.mc



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Ces informations sont susceptibles d'évoluer en fonction des modifications des dispositifs réglementaires applicables.

Je suis inquiète car, comme je l'évoquais précédemment, tous les grands événements monégasques ont été annulés pour 2020, et ce qui est perdu ne se rattrapera pas. Et au-delà des conséquences économiques très lourdes, Monaco n'est plus Monaco sans tous ces événements.

J'ai effectué une demande auprès de l'État afin de pouvoir bénéficier du Revenu Minimum Extraordinaire destiné à soutenir économiquement les travailleurs indépendants exerçant une activité en nom propre en Principauté, en leur garantissant un revenu minimum mensuel de 1 800 €. Une aide complémentaire d'un montant forfaitaire de 3 200 € mensuels sera également versée automatiquement aux bénéficiaires du RME. La demande s'effectuant au cas par cas, je suis actuellement en attente d'une réponse. Dans l'intervalle, je ne perçois pas de salaire fixe.

MBN/ Quel regard portez-vous sur l'après-crise ?

M.B. : Le principal problème est que même lorsque le déconfinement sera effectif, la reprise de l'activité sera nécessairement progressive, et nous ignorons quelles seront les modalités à respecter pour les déplacements. Concilier les impératifs sanitaires et les besoins économiques risque d'être une équation difficile à résoudre, aussi j'accorde beaucoup d'importance à mon auto-formation pour être prête à répondre aux défis qui se poseront.



Liana
Caso-Bertaggia,
Présidente Déléguée de
Davidson Communication
(SAM GEDIP)

Liana Caso-Bertaggia, Présidente Déléguée de l'agence monégasque DAVIDSON COMMUNICATION, détaille les effets économiques générés par la crise sanitaire du Covid-19.

MBN/ Pourriez-vous dresser un état des lieux de la situation et des besoins dans votre entreprise ?

L.C-B. : DAVIDSON COMMUNICATION est une agence de communication globale. Notre expertise est polyvalente et concerne plus particulièrement les secteurs de l'affichage, de l'édition, du conseil en communication, et de l'événementiel.

En matière d'édition, la publication de Monaco Économie, notre magazine économique trimestriel, a pris un peu de retard du fait de la crise, mais un numéro spécial dédié au Covid-19 paraîtra à la mi-mai. Nous avons dû nous organiser différemment, certains collaborateurs étant en Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR), et d'autres en télétravail.

En termes de conseil, nous gérons la communication du Groupement d'Intérêt Économique du Centre Commercial de Fontvieille depuis plus de 25 ans,

et essaierons d'accompagner le mieux possible ces commerçants lorsque l'activité redémarrera et qu'ils auront besoin de communiquer après la crise. Nous continuons par ailleurs à suivre pour certains clients leurs campagnes TV, radio et presse internationale : dans ce domaine, en particulier concernant le média TV qui est moins impacté par la crise, nos clients continuent à faire appel à nos services.

Pour l'affichage, dès le début du confinement à la mi-mars, nous avons eu 100% d'annulation en ce qui concerne les affichages urbains monégasques (panneaux 4X3, mobiliers urbains...), et pour les affichages sur les flancs des autobus de la Principauté. Si l'arrêt brutal de cette activité s'explique par des raisons sanitaires évidentes, notre problématique majeure est le manque de visibilité, car nous ignorons quand elle pourra reprendre.

Même si ce n'est pas notre activité principale, tout ce qui a trait à l'événementiel a aussi été complètement stoppé du jour au lendemain, s'agissant des animations commerciales, de l'organisation d'événements sur-mesure, comme des installations et montages techniques pour des événements. Chaque année, nous organisons notamment des opérations de relations publiques durant le Grand Prix de Formule 1 de Monaco, qui

Assurance et Banque

Protégez votre entreprise et vos données client

CYBER SECURE
Une réponse adaptée pour la maîtrise des risques Cyber.

assurance citoyenne

Agence C. SASSI
7 rue Suffren Reymond | 98001 MONACO CEDEX | (+377) 93 30 45 88
agence.axa.fr/sassi-cyril | @AXAsassi | @AgenceSassi
Jérémy DELAHAYE (+377) 93 30 48 63

est désormais annulé. Et là-aussi, nous ne savons pas quand cette activité pourra repartir.

Notre société est donc très touchée, comme l'est d'ailleurs tout le secteur de la communication, avec un impact encore accru pour les sociétés qui opèrent exclusivement dans l'événementiel, la plupart des manifestations monégasques ayant été annulées pour cette année. La diversification de nos activités nous permet malgré tout de résister à ce choc économique engendré par la crise sanitaire du Covid-19.

MBN/ Quel regard portez-vous sur l'après-crise ?

L.C-B. : J'espère que cela nous permettra de réaffirmer des liens de proximité, de donner la priorité au savoir-faire national, dans tous les domaines où cela sera possible. Cela aurait du sens si la reprise économique se traduisait par une valorisation des entreprises et des commerces monégasques.

La reprise risque d'être laborieuse, mais l'activité finira par redémarrer. Le pessimisme n'est pas une option. Nous devons nous projeter dans l'avenir avec pragmatisme et optimisme. Nous sommes une petite équipe de près d'une dizaine de personnes motivées, et nous ferons ce qu'il faut pour que la reprise se fasse dans les meilleures conditions possibles.



© Jean-Michel Sordello

Michel Dotta,
Dotta Immobilier SAM

Michel Dotta est Président de DOTTA IMMOBILIER SAM et Président de la Chambre Immobilière Monégasque. Il fait le point sur l'actuelle crise et évoque ses effets sur son activité et sur le secteur de l'immobilier.

MBN/ Pourriez-vous dresser un état des lieux de la situation et des besoins dans votre entreprise et dans votre secteur ?

M.D : Notre situation est à l'image de celle de l'ensemble du secteur de l'immobilier, c'est-à-dire très variable selon les activités.

Les syndicats continuent à faire leur travail, de même que tout le personnel d'immeuble. La difficulté principale a été de bien répondre aux conditions de sécurité, notamment d'obtenir des masques, ce qui a été rendu possible grâce à l'aide du Gouvernement. En revanche les Assemblées Générales de copropriétés ne peuvent pas se tenir et


**INTERNATIONAL
UNIVERSITY
OF MONACO**

**FROM MONACO
TO YOUR GLOBAL CAREER**

MBA
10-month program

nous attendons un nouveau texte du Gouvernement sur ce sujet pour voir comment nous pourrions nous organiser.

Pour la gestion administrative de biens, la crise est arrivée au plus mauvais moment, en fin de trimestre civil qui correspond à la date de perception des loyers. Les équipes ont donc dû être sur place pour pratiquer beaucoup de négociations, mais au final tout se passe bien, avec 90% des locataires qui ont honoré leur loyer, avec des aménagements, notamment le passage d'un paiement trimestriel à un paiement mensuel. À noter qu'on a constaté des prolongations de location : ceux qui étaient là sont restés.

L'activité transaction est quant à elle à l'arrêt complet. C'est la limite du numérique : même les visites 3D ne remplacent pas les visites physiques.

Au niveau du personnel, sur 24 employés, nous sommes maintenant réduits à 5 emplois temps plein.

Toutes les situations se retrouvent : nous avons mis en place du télétravail (autant que faire se peut), du temps partiel, de l'alternance, c'est-à-dire que certains viennent le matin et d'autres l'après-midi, et bien sûr du chômage total temporaire renforcé (CTTR) et des arrêts indemnisés pour garder à domicile les enfants non scolarisés.

Cette situation apparaît être identique chez les autres entreprises du secteur immobilier : celles qui n'ont pas d'activité de syndic ne sont pas ouvertes.

Quant aux mesures de sécurité appliquées au bureau, outre les gestes barrières, une société spécialisée procède à la désinfection quotidienne manuelle des surfaces horizontales (ensemble des points de contact), et à une désinfection hebdomadaire des surfaces par voie aérienne (DSVA), le tout avec des produits ayant une activité virucide selon la norme EN14476.

MBN/ Comment prévoyez-vous la sortie de crise ?

M.D. : Contrairement aux nombreuses autres crises que j'ai connues, la sortie de celle-ci ne peut pas être prévue : nous ne disposons d'aucun comparatif, car il s'agit d'une situation tout à fait nouvelle. Il est probable que nous connaîtrons des moments difficiles à partir de septembre, nous toucherons alors la réalité de la crise. Et c'est vraisemblablement entre septembre et décembre que nous pourrions prévoir s'il y a une sortie de crise pour la fin 2020 ou s'il faudra attendre l'année 2021, comme beaucoup le prédisent.

Dans notre secteur, ce sera le redémarrage de l'activité transaction qui sera déterminant, et il dépendra, entre autres, de la réaction des personnes : seront-elles en état de sidération, ou au contraire auront-elles repris leurs esprits et seront-elles prêtes à aller de l'avant ? J'ai bien sûr des inquiétudes que l'économie ne reparte pas très vite, mais, je le répète, on ne peut actuellement rien prévoir, on ne sait pas.



© Yann Savalle photographe

Riccardo Giraudi,
Président Directeur Général
de Giraudi Group

Implanté à Monaco depuis 1975, Giraudi Group emploie 400 personnes au travers de sociétés opérant notamment dans les domaines de l'import/export et du trading de viande, de la création et l'exploitation de concepts de restaurants, et de la mode. Riccardo Giraudi, Président Directeur Général, évoque les conséquences économiques de la crise actuelle.

MBN/ Pourriez-vous dresser un état des lieux de la situation et des besoins dans votre entreprise ?

R.G. : Nous gérons 3 activités qui vivent des situations très différentes, une étant beaucoup plus impactée que les autres. Notre activité de négoce de viande se porte bien pour le circuit de la grande distribution, mais est beaucoup plus impactée pour la viande de luxe, qui est à 85% à destination des restaurants. Mais c'est surtout l'activité restauration, qui comprend 13 restaurants dont 3 en construction, qui est totalement à l'arrêt.

En conséquence, sur nos 400 salariés à Monaco, 300 sont en Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR).

Nous avons aussi négocié avec les banques un décalage des prêts, la plus grosse difficulté restante étant celle des loyers.

Il faut bien comprendre que cette crise est arrivée au pire moment : à la fin des mois difficiles, juste avant le démarrage de la saison estivale. L'activité restauration à Monaco est en effet très cyclique, ce sont les 4 mois entre le Grand Prix de Formule 1 et le Yacht Show qui permettent de financer les 8 autres.

MBN/ Comment prévoyez-vous la sortie de crise ?

R.G. : Pour l'instant, nous n'avons toujours aucune visibilité. Notre seule certitude est que la réouverture des restaurants devra être rapide pour limiter les pertes, c'est-à-dire essayer de sauver en partie la saison qui s'annonce.

Mais je suis optimiste de nature, et le Gouvernement nous a assuré que la restauration est une priorité pour Monaco, et que tout sera fait pour la sauvegarder. Nous bénéficierons peut-être d'une autre clientèle, plus locale, du fait d'un autre type de tourisme. Plutôt que de partir en vacances en Grèce ou plus loin, certains pourront choisir Monaco.

En résumé, je m'attends à un retour à la normale plus tardif que beaucoup le croient, mais nous survivrons et nous serons encore là après la crise pour servir nos clients.



monacodigital

LES MÉTIERS SE TRANSFORMENT,
CONSTRUISONS ENSEMBLE
VOTRE ÉVOLUTION DANS
LA PRINCIPAUTE DIGITALE !



**CYBER
SÉCURITÉ**



**CONSEIL &
TRANSFORMATION
DIGITALE**



INFOGÉRANCE



**DÉVELOPPEMENT
D'APPLICATIONS**



CLOUD



**INFRASTRUCTURE
& RÉSEAUX**



LE CAMPUS



9, avenue Albert II ■ Le Copori ■ 98000 Monaco
Tél. : +(377) 97 97 30 20
contact@monacodigital.mc
www.monacodigital.mc



monacodigital





Alain de Roany,
Président Délégué des
Laboratoires Prodifac

Depuis 36 ans les laboratoires PRODIFAC formulent, fabriquent et conditionnent sur mesure des produits cosmétiques, d'hygiène, de parapharmacie, biocides, dispositifs médicaux, et bio. L'entreprise industrielle a dû réorganiser son activité pour s'adapter à l'actuelle crise sanitaire.

MBN/ Comment s'organise l'activité de l'entreprise ?

A.d.R. : Nous avons tout d'abord dû réduire les effectifs d'une bonne moitié afin de pouvoir garantir un niveau de sécurité optimal à chaque employé. C'est la condition sine qua non pour pouvoir travailler dans des pièces aérées et pour permettre la distanciation sociale. Des procédures spécifiques de désinfection des mains, mais aussi des locaux (poignées de portes, surfaces de travail...), ont aussi été mises en place assez rapidement. Une dizaine de collaborateurs travaillent aujourd'hui sur le site, contre une vingtaine en temps normal.

Du fait de la réduction des effectifs, nous ne pouvons pas réaliser toutes les productions. Aussi, dès le début de la crise sanitaire, la priorité a été donnée à la production de gel hydroalcoolique qui représente actuellement 80% de notre production totale. Les 20% restants correspondent à une production de produits d'hygiène, essentiellement des produits lavants pour les mains non hydroalcooliques, que nous fournissons à nos clients, qui ont revu leurs priorités en acceptant le report de certaines productions moins urgentes dans le contexte actuel. D'autres besoins sont également apparus, notamment avec la fermeture des salons de coiffure, qui nous a amené à produire certains produits capillaires, très demandés par la population féminine, et que certains de nos clients vendent en ligne.

MBN/ Quelles sont vos capacités de production de gel hydroalcoolique ?

A.d.R. : En un mois, du 15 mars au 15 avril, nous en avons produit 20 tonnes. C'est notre capacité maximale de production, qui correspond à environ 25 000 unités hebdomadaires de flacons de divers formats, ce qui nous permet de fournir toutes les pharmacies monégasques. Nous sommes maintenant aussi sollicités par des sociétés monégasques et françaises pour en produire. Le signal est clair : les entreprises se projettent dans la reprise et veulent mettre ces gels à disposition de leurs personnels.

MBN/ Quels éléments entrent dans la composition du gel hydroalcoolique que vous produisez ?

A.d.R. : Il est composé de 70% d'alcool, qui est la substance active biocide nécessaire, de 2% de glycérine, pour pallier l'action desséchante de l'alcool sur les mains, d'environ 0,5% de gélifiant, pour donner une consistance de gel plus facile à

appliquer, et d'eau purifiée. Cette production est soumise à des normes très strictes afin de garantir l'antisepsie des mains en toute sécurité et efficacité.

Cette activité de production de gel hydroalcoolique nous permet de continuer à payer les salaires de nos collaborateurs, nos fournisseurs, et notre loyer. Quand l'activité d'une société est complètement à l'arrêt, sa trésorerie est mise à rude épreuve, ce qui peut menacer sa survie.

MBN/ Quel regard portez-vous sur l'après-crise ?

A.d.R. : La crise que nous vivons est un tremblement de terre sans précédent. En partant de là, on peut raisonnablement penser qu'une dépression économique pourrait suivre. Arrêter le monde pendant un mois et plus est un phénomène complètement inédit. La moitié de la population mondiale est aujourd'hui confinée, ce qui n'était jamais arrivé. Sur un plan économique, beaucoup de dangers vont surgir à la reprise, mais les dangers sont aussi porteurs d'opportunités. Les effets de ce tremblement de terre risquent de se faire sentir, mais j'ignore jusqu'où, et je me garderai bien de faire des prédictions hasardeuses. Dans tous les cas, la réponse nous sera donnée quand les pays vont commencer à déconfiner dans la mesure du possible.



Éric Pérodeau,
Gérant de Media Computers
SARL

Entreprise de Services du Numérique, Media Computers opère plus particulièrement dans les domaines de l'informatique de gestion, de la téléphonie d'entreprise, de la communication unifiée (audio et visioconférences), et de l'intégration de solutions audiovisuelles pour salles de réunion. Son Gérant, Éric Pérodeau, et Président de la Chambre Monégasque du Numérique, analyse l'impact de la crise sur sa société, et décrypte les tendances et enjeux pour le secteur numérique en Principauté.

MBN/ Comment s'est organisée l'activité de votre entreprise, et plus globalement celle du secteur ?

E.P. : Dès le confinement, nous avons dû naviguer à vue en prenant des décisions dans l'urgence. Le confinement a aussi rapidement impliqué la mise en place du télétravail dans les entreprises. Le numérique est propice au travail à distance, ce qui explique que sa mise en œuvre dans les entreprises du secteur se soit avérée facile, selon les retours d'informations que j'ai eus des membres du Bureau Syndical de la Chambre.

Concernant Media Computers, mes collaborateurs n'ont eu aucune difficulté à s'adapter. Nous baignons dans les technologies collaboratives et sommes en veille technologique sur ce marché depuis des décennies. Si nous n'avons pas eu de problèmes organisationnels, nous avons les mêmes problématiques que toutes les entreprises

confrontées à l'arrêt brusque de leurs activités et de leurs relations clients. Pour en minimiser autant que possible l'impact, nous concentrons notre activité aux niveaux technique, en continuant d'assurer à distance le support de nos clients, et commercial, en priorisant les appels sortants pour savoir comment ils se portent, sont organisés, et comment les aider. L'activité de nos clients a chuté de 30% à 70%, provoquant le report de projets et l'effondrement de notre carnet de commande. À terme, cela se répercutera sur notre chiffre d'affaires et notre trésorerie. C'est d'ailleurs la préoccupation majeure des entreprises : moins de recettes perçues et des charges fixes (salaires, loyers...) qui perdurent. Le travail à distance ne peut pas être effectué pour toutes les missions. Par exemple les activités des sociétés du numérique ayant des contrats d'assistance avec délégations de personnels sur site ont été stoppées net, les entreprises clientes ne recevant plus personne dans leurs locaux. Le business de celles qui interviennent dans l'événementiel, l'hôtellerie et le tourisme va aussi être affecté, que ce soit par annulation ou par report. En conséquence, parmi les sociétés membres du Bureau, certaines ont mis leurs collaborateurs en CTTR, partiel ou total, et d'autres en télétravail. Si nous avons déploré au début de la crise un flottement en termes de démarches administratives, aujourd'hui nous en constatons l'amélioration.

MBN/ Cette crise a-t-elle fait émerger de nouveaux usages et tendances ?

E.P. : Oui, au sein du Bureau nous avons constaté que les clients s'ouvrent davantage au Cloud et aux technologies collaboratives de travail à distance (VPN...). Cette tendance devrait se poursuivre.

Si des questions d'ordre sécuritaire restent à régler, avec l'état d'urgence sanitaire le télétravail a connu un développement considérable dans les entreprises qui se sont vite adaptées à cette nouvelle forme de travail, le Gouvernement leur ayant donné la possibilité temporaire et exceptionnelle de déroger aux conditions de la loi. Mais l'après-crise devrait nous faire revenir à une réalité plus spécifique à la Principauté en matière de droit du travail. Il faudra alors se poser les bonnes questions.

MBN/ Quel regard portez-vous sur l'après-crise ?

E.P. : Il est difficile de se projeter aujourd'hui, tant le contexte est inédit et incertain. La sortie de crise ne pourra être que progressive, beaucoup de paramètres devant être pris en compte.

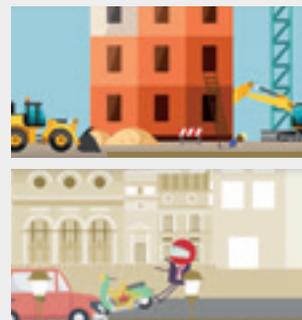
Le digital s'est imposé comme un cordon de vie important pour l'économie, aussi il devrait selon toute logique être valorisé à la reprise. Dans d'autres secteurs, certains protocoles annoncent le retour des personnels dans les entreprises en septembre ou en fin d'année, pour motif de sécurité sanitaire. Les entreprises du numérique vont forcément être impactées.

SUISSCOURTAGE
ASSURANCES

JV PASTOR GROUP

Broker at **LLOYDS**

ACCIDENTS DE TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES



SUISSCOURTAGE INNOVE

Gestion dématérialisée des sinistres

Garantie exclusive : +40% en complément du régime légal

Protection juridique étendue

CONTACTEZ L'UN DE NOS CONSEILLERS

PLUS D'INFORMATIONS SUR WWW.SUISSCOURTAGE.COM

ANTIBES | CANNES | MARSEILLE | MENTON | MONACO | ROTTERDAM | VIAREGGIO

12 Quai Antoine 1er – 98000 Monaco – T : +377 93 30 42 43 – contact@suisscourtage.com

MBN/ Avez-vous un message particulier à faire passer ?

E.P. : Oui, nous sommes en cours de sollicitation de l'ensemble des membres de la Chambre afin de pouvoir faire un état des lieux exhaustif de leur situation et définir dans quelles mesures nous pouvons les aider. Je voudrais aussi mettre en avant l'action de la FEDEM pour informer régulièrement ses adhérents dans cette période complexe.



Cédric Houdrouge,
Managing Director de
Mercure International

Mercure International est une société d'import-export d'envergure mondiale établie à Monaco et très implantée sur le continent africain. Cédric Houdrouge, son Managing Director, fait le point sur la situation de la société en pleine crise du Covid-19.

MBN/ Pourriez-vous dresser un état des lieux de la situation et des besoins dans votre entreprise ?

C.H. : En tant que groupe présent sur une quinzaine de territoires, notamment en Afrique, nous vivons une situation à plusieurs vitesses. Dès février, nous avons été confrontés à de forts retards de livraisons en Asie, ce qui nous a obligé à décaler nos collections d'environ 3 semaines. Et quand les livraisons ont pu reprendre, ce sont les points de vente qui ont été progressivement fermés, d'abord à Monaco, en France et dans les DOM-TOM, puis en Afrique du Nord, et en Afrique Subsaharienne.

Notre situation dépend aussi de chaque secteur. Au global, 80% de nos magasins sont fermés, seuls les supermarchés restent ouverts, ce qui ne suffit pas à compenser le déficit de trésorerie. Le siège à Monaco étant fermé depuis le 16 mars, nous sommes passés en télétravail et nous avons dû mettre en place du chômage partiel et quelques CTTR pour faire face à notre baisse d'activité. Dans le secteur du retail sport / mode 100% de nos magasins sont fermés à travers le monde, et tout le personnel est au chômage total temporaire. En Afrique, les initiatives d'États sont moins claires et moins faciles à exécuter donc nous restons dans l'attente d'aide, mais cela paraît moins évident.

Notre objectif est bien sûr de maintenir tous les emplois.

Concernant le secteur alimentaire, notre challenge est de sourcer les produits, et de parvenir à maintenir la chaîne logistique. Dans le secteur du sport et de la mode, nous revoyons nos commandes, les annulons quand c'est possible, et préparons la saison prochaine en ajustant à la baisse nos budgets.

Notre principal souci est d'ordre financier. Nous sommes en discussion avec nos partenaires bancaires, et avons demandé un report de

paiement à tous nos fournisseurs. Nous avons aussi bloqué tous les loyers privés, et nous en demandons l'annulation pendant toute la durée du confinement, puis des loyers adaptés à la reprise progressive de la consommation. Certains bailleurs le font naturellement, il est important de rester humain. Nous avons également monté des dossiers de prêts garantis par l'Etat, mais ceux-ci prennent du temps et ne sont pas adaptés à la taille de la société. Il est crucial d'avoir le support des banques Monégasques.

MBN/ Comment prévoyez-vous la sortie de crise ?

C.H. : Elle se fera au cas par cas, selon les pays, en fonction à la fois des mesures gouvernementales et des relations avec les bailleurs. Plus généralement, il y aura un changement de comportement, pas seulement sanitaire, mais aussi commercial. Pour l'instant, nous nous attendons à ce que la reprise soit progressive et prenne du temps. De manière générale les marques et les distributeurs vont devoir gérer un inventaire très important face à une consommation en berne.



Henri Fabre,
Gérant de Monaco Etudes
Ingenierie et Betek Ingenierie

Gérant de deux bureaux d'études à Monaco, MONACO ETUDES INGENIERIE et BETEK INGENIERIE, et Président du Syndicat Patronal des Activités de Conseil, d'Ingénierie et d'Expertise Technique (SPAC), Henri Fabre analyse la situation et se projette dans l'après-crise.

MBN/ Pourriez-vous dresser un état des lieux de la situation et des besoins dans votre entreprise et dans votre secteur ?

H.F. : Notre secteur de l'ingénierie est directement lié au bâtiment et est donc très fortement impacté par l'arrêt de la quasi-totalité des chantiers depuis la semaine du 16 mars dernier. La phase de réalisation des projets immobiliers représente la moitié de notre activité. En conséquence, environ 50% des salariés du secteur se retrouvent en chômage technique. Heureusement, les aides mises en place par le Gouvernement Princier ont permis de maintenir leurs emplois. Les 50% autres télétravaillent sur des projets en phase de conception. Un des effets positifs de la crise est d'avoir été un accélérateur de la mise en place du télétravail sous certaines conditions.

Au niveau financier, notre plus grosse dépense étant la masse salariale, nous nous en sortons pour le moment. Le risque se situe à plus long terme, puisque la division par deux du chiffre d'affaires rend difficile l'amortissement des frais généraux. Et si nous n'avons pas encore eu de retour d'un risque de faillite dans le secteur, nous restons très vigilants à ce sujet.

MBN/ Comment prévoyez-vous la sortie de crise ?

H.F. : Nous nous préparons à ce que la crise soit longue. Comme la crise sanitaire se transforme en une crise économique et sociale majeure, il n'y aura peut-être pas le "jour d'après".

Mon inquiétude ne se situe pas pour les deux ans à venir, mais pour les années suivantes. En effet, les chantiers déjà engagés vont sans doute se finaliser, les arrêter serait financièrement une perte trop importante pour les maîtres d'ouvrage.

La question se pose cependant pour après : s'il y a récession et/ou défiance du consommateur, les donneurs d'ordres vont réduire leurs investissements, ce qui mettra à mal tout le secteur. Cela dépend de tout un ensemble de facteurs qu'on ne peut absolument pas prédire pour l'instant. Je reste cependant confiant que, le cas échéant, le Gouvernement aura la volonté de maintenir un investissement public important pour soutenir l'économie.



© Monte-Carlo Société des Bains de Mer

Jean-Luc Biamonti
Président-Délégué de la
Société des Bains de Mer
(Monte-Carlo SBM)

Président-Délégué de la Société des Bains de Mer (MONTE CARLO SBM), société emblématique de la Principauté, Jean-Luc Biamonti a bien voulu nous expliquer l'impact de la crise sur ses activités, ainsi que ses prédictions sur la sortie de crise.

MBN/ Pourriez-vous dresser un état des lieux de la situation et des besoins dans votre entreprise et dans votre secteur ?

J-L.B. : Dans le respect des directives du Gouvernement Princier, nous avons fermé les portes de nos casinos, restaurants, bars et centres de bien-être le samedi 14 mars à minuit. L'Hôtel Hermitage Monte-Carlo a fermé quelques jours plus tard, le lundi 23 mars. Le Monte-Carlo Beach, en fermeture saisonnière est fermé jusqu'à nouvel ordre. Nous espérons pouvoir le rouvrir pour la saison estivale. Les seuls hôtels du Groupe maintenus en activité pendant la crise Covid-19 sont L'Hôtel de Paris Monte-Carlo et le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, restés ouverts pour assurer la continuité de service aux clients résidents et offrir un toit à ceux qui ne pouvaient plus rentrer chez eux.

À l'heure où nous répondons à ces questions, nous ne savons pas à quelle date nos établissements pourront de nouveaux ouvrir leurs portes et sous quelles conditions. Nous attendons pour cela le feu vert et les directives du Gouvernement. Notre priorité est et sera la protection absolue de nos clients et de nos collaborateurs. Cette date de retour à l'activité est essentielle à ce jour, car elle impacte directement notre plan de relance et notre budget. Le soutien sur lequel nous pouvons compter de la part du Gouvernement Princier nous est également essentiel. Enfin nous aurons besoin de la confiance

de nos clients et nous mettrons tout en œuvre pour les protéger, les rassurer et leur changer les idées.

MBN/ Comment prévoyez-vous la sortie de crise ?

J-L.B. : J'aimerais beaucoup pouvoir vous dire quand et comment nous allons sortir de cette crise. Cela dépendra de la date à laquelle nous serons autorisés à rouvrir nos établissements. Cela dépendra également de la capacité de nos clients à venir en Principauté. En dehors de notre précieuse clientèle locale, nous accueillons dans nos casinos et hôtels l'été en particuliers et tout au long de l'année, une clientèle essentiellement étrangère. Ces clients viennent des Etats-Unis, du Moyen-Orient, de la Russie, de l'Europe et dans une moindre mesure de l'Asie. Seuls les européens devraient être autorisés à voyager en France et donc à Monaco jusqu'à la fin de l'été, ce qui impactera fortement notre chiffre d'affaires. Plus largement au niveau du tourisme mondial, le retour à la normale n'est pas attendu avant 2022. Nous devons donc miser au maximum sur nos atouts dans cette situation de crise sanitaire : une destination à échelle humaine, dans laquelle la sécurité au sens large est une priorité reconnue, des activités positionnées sur le luxe, qui privilégient la qualité de l'accueil et du service. Nous disposons par ailleurs d'un Resort intégré unique au monde, tout juste repensé avec le nouvel Hôtel de Paris Monte-Carlo, la redynamisation des jeux, qui



MI
MONEGASQUE D'INTERVENTIONS

**LE SPÉCIALISTE
DU RECRUTEMENT**

Créée en 1980, la **Monegasque d'Interventions « MI »** maîtrise parfaitement le recrutement en travail temporaire, CDI, CDD pour **tous les profils** et dans **tous les secteurs d'activité** :

« Bâtiment et Travaux Publics, Tertiaire et Administratif, Métiers de la banque, de l'informatique, Yachting et Shipping, Industrie, Hôtellerie et Restauration ».

Depuis 40 ans notre sérieux, réactivité et savoir-faire en Ressources Humaines ont permis à MI d'asseoir une solide réputation dont elle a rapidement eu le privilège de bénéficier auprès de ses clients et collaborateurs

Rejoignez-nous !



MI S.A.M.
20, AVENUE DE FONTVIEILLE - 98000 MONACO
Tél. : +377 92 05 28 11 - www.mimonaco.mc

commençait à porter ses fruits, la création de One Monte-Carlo, sans oublier la nouvelle Place du Casino tout juste livrée mi-avril, pour offrir la destination la plus exclusive en Europe en matière de jeu, d'hôtellerie, de restauration, de shopping, de bien-être et divertissement. Nous espérons donc pouvoir attirer en sortie de crise les clients en quête de luxe et de sérénité qui pourront voyager. Notre objectif sera de pouvoir leur offrir un maximum de services (restaurants, bars, plage, spa...) tout en garantissant leur sécurité.



**Nicolas
Matile-Narmino,**
Gérant associé de
Narmino-Sorasio SARL

Nicolas Matile-Narmino, Gérant associé de Narmino-Sorasio SARL, et Président de l'Union des Commerçants et Artisans de Monaco (UCAM), fait le point sur la situation de son entreprise et du secteur.

MBN/ Comment s'est organisée l'activité de votre entreprise, et plus globalement celle du secteur ?

N.M.-N. : Les premiers jours du confinement, nous avons stoppé toutes nos activités, avant de redémarrer l'activité jardins à la fin de la première semaine. Actuellement, nous avons deux équipes de trois jardiniers qui travaillent chacune deux jours par semaine et ne se croisent pas, même si la distanciation sociale ne pose pas de problème pour les métiers de plein air. L'activité jardins a été réduite de 75% à 80% depuis le début de la crise, mais nous essayons progressivement de relancer quelques chantiers. Pour l'activité fleurs, nos deux boutiques sont fermées au public depuis la mi-mars, ce qui nous a contraints à jeter 15 000 € de marchandises. La semaine du 6 avril, nous avons remis le site web en marche afin de faciliter les commandes en ligne. En fonction de leur nombre, un salarié vient quelques heures par jour en boutique pour les préparer, et un livreur les achemine ensuite jusqu'au domicile des clients, en respectant les consignes de sécurité sanitaire. Cette activité ne réalise plus que 10% de son chiffre d'affaires habituel, mais nous permet de garder le contact avec nos clients et fournisseurs. Il est vital de rester connecté à l'état du marché afin d'être plus agile au moment de la reprise. Quant à l'activité événementielle, elle n'est heureusement pas notre activité principale. L'annulation de tous les événements du jour au lendemain générerait malgré tout un manque à gagner irrattrapable.

En mars, j'ai pu maintenir les salaires des employés, mais je ne sais pas si je serai en mesure de continuer à le faire. Tous ces paramètres amènent à réfléchir aux conditions de la reprise, qui sera forcément progressive et sensible à la

moindre alerte. Cela veut dire que toutes les questions liées au maintien des emplois, à la possibilité que nous donnera l'Etat de pouvoir ou non continuer pendant un temps à recourir au chômage partiel, s'il n'y a pas suffisamment de travail pour tous, ou à l'indexation des loyers sur le chiffre d'affaires, vont intimement conditionner nos stratégies de reprise. D'où l'importance d'avoir le plein soutien du Gouvernement pour éviter les faillites en cascade et la casse sociale.

MBN/ Pouvez-vous dresser un état des lieux du commerce à Monaco ?

N.M.-N. : À l'exception des commerces de bouche, et dans une moindre mesure des pharmacies, les autres commerces sont à l'arrêt. Pour les boutiques de mode, les conséquences sont dramatiques : celles qui avaient acheté la collection printemps-été 2020 n'ont pas pu la vendre, et se retrouvent avec des milliers d'euros de stocks de marchandises et des échéances de paiement qui arrivent. La plupart d'entre elles ne sont pas organisées pour vendre sur internet, et n'oublions pas que les ventes en ligne se sont contractées d'environ 40% depuis le début du confinement, avec des livraisons de colis ralenties. Et que dire de la situation des restaurateurs, déjà critique pour ceux disposant d'un ou deux mois d'avance de trésorerie, alors que la crise actuelle risque de leur imposer des délais supérieurs de fermeture. Comment se remettre d'une telle perte d'exploitation ?

MBN/ Quel regard portez-vous sur l'après-crise ?

N.M.-N. : Même si nous sommes privilégiés à Monaco, les perspectives économiques me semblent sombres. La Principauté est dépendante du tourisme international. Avec la fermeture possible des frontières de l'espace Schengen jusqu'en septembre, même si nous profiterons peut-être du tourisme européen, cela ne suffira pas à compenser l'absence de la clientèle moyen-orientale, russe, américaine et asiatique. Je suis par ailleurs sceptique de la volonté des personnes de se lancer dans une frénésie de consommation et d'aller s'entasser dans les magasins lorsque le confinement aura pris fin, en sachant qu'une deuxième vague de l'épidémie est à craindre. 2020 me semble compromise. Dans le commerce, nous prévoyons déjà au moins 40% de perte de chiffre d'affaires sur l'année, tous commerces confondus. Même si certains secteurs s'en sortiront mieux que d'autres, cela impactera obligatoirement l'économie globale. Le risque est systémique. Et que ferions-nous si un nouveau coronavirus apparaissait l'an prochain ? Notre modèle économique ne résisterait plus très longtemps.

MBN/ Quelle est la problématique majeure concernant votre secteur ?

N.M.-N. : En tant que Président de l'UCAM, j'ai alerté les Autorités sur la problématique des loyers. Beaucoup d'efforts ont été consentis pour les commerçants qui sont dans les locaux de l'État et de la Mairie. Les loyers domaniaux pour les commerces sont supprimés durant un



Banque Populaire Méditerranée
Monte Carlo :
3-9, boulevard des Moulins
98000 MONACO
Téléphone : +377 92 16 57 57*

banquepopulaire.mc

**BANQUE POPULAIRE
CORPORATE BANKING
PRIVATE BANKING**



DEPUIS PLUS DE 20 ANS,
LES ENTREPRISES DE
LA PRINCIPAUTÉ S'APPUIENT
SUR NOTRE EXPERTISE.

**BANQUE
POPULAIRE +X
MÉDITERRANÉE**

*Appel non surtaxé, coût d'un appel local

Banque Populaire Méditerranée, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable (articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux Établissements de crédit). 058 801 481 RCS Nice. N° d'immatriculation auprès de l'organisme pour le registre des intermédiaires en assurances (ORIAS) : 07 005 622. Siège social : 457 Promenade des Anglais - BP 241 - 06292 NICE CEDEX 03 - www.bpmed.fr - Téléphone : 04.93.21.52.00 (appel non surtaxé, coût selon opérateur) - Crédit photo : ©iStock.



Le photovoltaïque est à Monaco

Sune

Smege@arhmed

Habillons de soleil les toits de Monaco

La SMEG vous propose une offre clef en main qui vous permet de bénéficier d'électricité photovoltaïque sans supporter l'achat des panneaux ni leur exploitation.

Contactez-nous au 92 05 66 44 - commercial@smeg.mc - smeg.mc



Source d'énergies

trimestre, et le paiement des charges sociales et fiscales est reporté de trois mois sur demande. Un effort de solidarité doit aussi être fait par les bailleurs privés. Les commerçants réalisent zéro chiffre d'affaires, comment pourraient-ils s'acquitter du loyer d'un local qu'ils ne peuvent pas exploiter ? Le Gouvernement doit figer les montants des loyers du secteur privé, et lorsque l'activité redémarrera, les commerçants recommenceront à payer en fonction du chiffre d'affaires qu'ils auront réalisé, sur la base d'un bilan comptable fait en fin d'année, comme je l'ai proposé. Pour minimiser l'impact économique et social de cette crise, tout le monde doit faire un effort de guerre. Et n'oublions pas que le budget de l'Etat a besoin des transactions immobilières, de la TVA, et de l'impôt sur les bénéfices.

MBN/ Quelles initiatives allez-vous proposer pour soutenir la reprise du commerce monégasque ?

N.M-N. : Au sein de l'UCAM, nous avons élaboré un plan de relance. Une idée serait d'étendre l'application Carlo, qui a pour vertu de redynamiser les commerces de proximité en les rapprochant des consommateurs via un programme de fidélité novateur : lorsqu'un client vient dans un magasin, il scanne le QR code du commerçant et reçoit automatiquement 5% de cashback sur un portefeuille virtuel à utiliser dans tous les commerces monégasques participants. Aujourd'hui, les quelque 46 000 pendulaires dépensent peu à Monaco. Il s'agirait d'ouvrir ce concept à tous les commerçants qui se verraient consentir une remise sur leurs charges sociales salariales pendant 18 mois. Cette somme serait ensuite reversée sur un compte spécifique que les pendulaires dépenseraient exclusivement à Monaco, en générant un chiffre d'affaires qui n'existait pas et de la TVA. J'envisage aussi de proposer au Conseil Stratégique pour l'Attractivité de créer un fonds de solidarité monégasque pour soutenir les commerces fragilisés par cette crise.

MBN/ Avez-vous un message spécifique à faire passer ?

N.M-N. : Nous allons entrer dans une nouvelle ère. Il y aura un avant et un après. Nous devons tout mettre en œuvre pour que cet après soit synonyme de revalorisation des commerces et entreprises monégasques, qui font vivre notre économie. Pour rétablir ce cercle vertueux, il faut consommer à Monaco. Le pays est composé de 75% d'entreprises de moins de 5 salariés, dont de nombreux commerces : il faut les soutenir en priorité, car ce sont les plus fragiles, alors qu'ils constituent notre tissu économique et social.

La relance de l'économie du pays nécessaire pour préserver son modèle social et ses emplois exigera des efforts soutenus de tous les acteurs. La Principauté devra savoir exploiter ses atouts pour sortir de cette crise par le haut et recréer les conditions futures de son succès.

SOMMAIRE

NUMÉRO 70 | TRIMESTRIEL - MAI 2020

PRÉFACE DE S.A.S. LE PRINCE SOUVERAIN

DOSSIER

COVID-19 : QUELS IMPACTS SUR LES ENTREPRISES, QUELLES MESURES, ET QUELLES SOLUTIONS ? p. 2 à 20

BILLET ÉCO

RENAÎTRE p. 22 et 23

INTERVIEWS

GROW UP HR p. 24 et 25

RIVIERA TELECOM p. 26

SAMA-ULNA p. 27

LA FEDEM VOUS INFORME

DEUX NOUVELLES LOIS SUR LE NUMÉRIQUE p. 28 et 29

DÉCLARATION DU PIB 2020 p. 30

PROMOTION 2019-2020 : CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE DU
DIPLOME D'UNIVERSITÉ DE DROIT SOCIAL MONÉGASQUE p. 30

POSTFACE DU PRÉSIDENT p. 32



JOURNAL DE LA FÉDÉRATION
DES ENTREPRISES MONÉGASQUES

"Le Coronado" - 20, av. de Fontvieille - 98000 Monaco
Tél. (+377) 92 05 38 92 - Fax (+377) 92 05 20 04
info@fedem.mc - www.fedem.mc



Gestion de crise

PRA-PCA • Logiciel • Accompagnement



Anticiper la crise pour mieux la gérer

Nous vous proposons des services, des outils et des solutions pour vous préparer à gérer efficacement la continuité et la reprise d'activité face aux sinistres et à toutes les situations de crise.



LOGICIEL DE GESTION DE CRISE

Suivi du déroulé de la crise, traçabilité des actions et archivage dans un coffre-fort numérique.



ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL

Mise en place et renforcement d'un dispositif de gestion de crise, pilotage de la cellule de crise et sensibilisation aux risques et mise en situations.



PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Identification des risques, organisation stratégique et maintien de votre PCA.



PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ

Étude, élaboration et déploiement de plans de secours. Tests de PRA et externalisation de vos données au MonacoDATACENTER®.



SITE DE REPLI

Positions de repli équipées à Monaco avec support et astreinte 24/7.

59%

des entreprises ont dû faire face à des interruptions de plus de 5h suite à une faille.

(Source : Rapport annuel Cisco 2018 sur la cybersécurité)

Nous contacter :

Email : contact@actis.mc - Tel. (+377) 97 98 18 18
GROUPE telis - « Le George V » - 14 av. Grande Bretagne - 98000 MONACO



GROUPE **telis**

RENAISSANCE



« Les temps difficiles créent des hommes forts. Les hommes forts créent des temps agréables. Les temps agréables créent des hommes faibles. Et les hommes faibles créent des temps difficiles. »

G. Michael Hopf : Those Who Remain (2016)

« La guerre avait brûlé les uns, réchauffé les autres, comme le feu torture ou conforte, selon qu'on est placé dedans ou devant. Faut se débrouiller voilà tout. »

Louis-Ferdinand Céline : Voyage au bout de la nuit (1932)

Nul ne peut encore prévoir quels seront les changements provoqués par la pandémie de COVID-19 et le confinement qui en a résulté. Bien sûr les prédictions se multiplient, mais elles sont tellement contradictoires qu'on ne peut rien en tirer. Connaitrons-nous une reprise en (forme de) U ? V ? W ? Ou resterons-nous bloqués dans une économie en (barre horizontale de) L ? Tout au plus peut-on se douter que les mesures liberticides qui auront été mises en place pendant la pandémie seront conservées au maximum dans de nombreux pays, avec des effets délétères sur l'économie, et que la très forte pauvreté induite aura un effet catastrophique sur des millions de gens. De fait, il est attendu que la crise économique provoquée par le confinement tue beaucoup plus de monde, par famine, pauvreté, voire suicide, que la pandémie. Or il a déjà été remarqué que les courbes de mortalité du COVID-19 se regroupent selon le QI (Quotient Intellectuel) moyen du pays : la pandémie aura-t-elle un effet sélectif ?

Mais si on ne peut prédire l'avenir, on dispose d'outils qui nous permettent de mieux comprendre les évolutions en cours et d'augmenter nos chances de mieux rebondir après la crise.

Critères de dominance

Beaucoup l'ont remarqué : ce sont les professions qui étaient méprisées hier qui tout d'un coup

sont devenues d'importance vitale, quand les « premiers de la classe » sélectionnés sur leur conformité (voir Billet Eco 19 : « L'éducation est-elle la clé de demain ? ») ont douloureusement montré leur dangereuse inaptitude. Mais si certains se prennent à rêver d'un renversement culturel majeur, celui-ci est hautement improbable.

Les « critères de dominance » (voir Billet Eco 14 « Demain : tous entrepreneurs ? »[1] et *Neuromonaco* 39), qui correspondent aux facteurs culturels définissant le statut, constituent une caractéristique fondamentale d'une société, qui la définissent en grande partie. Pour des raisons profondes, dont certaines remontent à la Grande Peste du XIV^{ème} et même très longtemps auparavant (voir Billet Eco 25 : « Demography is everything »), la civilisation occidentale a progressivement privilégié les métiers les plus intellectuels, aux dépens des manuels. Or seuls les premiers peuvent être effectués en télétravail quand ce sont les autres qui produisent la *matière* dont nous avons besoin pour vivre. On peut donc imaginer que ces métiers jusqu'alors déniés vont gagner de cette crise une nouvelle aura et que les critères de dominance vont s'inverser, c'est ce que beaucoup demandent.

Deux facteurs viennent cependant s'opposer à une telle révolution. Tout d'abord, comme remarqué par Patrick Ruiz (2020), cette crise sera peut-être le déclencheur d'un très fort

développement de l'automatisation, qui était jusqu'alors techniquement possible mais pas socialement acceptée (voir Billet Eco 6 : « L'avenir de l'emploi »). Le Baromètre Ernst & Young (EY) de mars 2020 va dans ce sens : il a trouvé que 36% des patrons interrogés prévoient d'augmenter leurs investissements dans ce but ; certains des métiers qui sont remerciés aujourd'hui n'existeront plus demain. Ensuite, l'histoire montre que les pouvoirs médiatiques savent exploiter la joie des sorties de crise pour associer ceux qui ont été d'importance vitale aux mauvais souvenirs, et ainsi réimposer les critères de dominance précédents.

Il ne faut donc pas attendre de changement brutal : à ce niveau le monde de demain sera fondamentalement le même que celui d'hier.

Antifragilité ?

Bien sûr, au niveau individuel la situation sera très différente : certains s'en sortiront beaucoup mieux que d'autres. La capacité à surmonter un traumatisme et réussir est appelée *résilience*, et elle est déjà très à la mode. On peut cependant aller plus loin.

La force mentale, qui permet de surmonter les temps difficiles, a été étudiée par Reivich et al. (2011) au sein de l'armée américaine. Ils conseillent de penser comme un optimiste, de ne pas imaginer le pire, et de pratiquer la gratitude et la générosité. Ces conseils sont fréquents :

des astronautes ont déclaré à la presse que penser à l'objectif de leur mission et toujours se concentrer sur la résolution de problèmes les aidait à supporter leur confinement extrême. L'affirmation de soi serait aussi positive, notamment parce qu'elle permet de compenser la baisse de self-contrôle (Schmeichel & Vohs, 2009).

Plus intéressant, comme déjà expliqué dans le Billet Eco 15 (« Eloge de la pensée négative »), Nassim Nicholas Taleb avait montré qu'il ne faut pas simplement opposer la fragilité à la résistance face à un événement, mais aussi considérer l'*antifragilité* qui est la capacité à bénéficier de la volatilité. En effet, si la crise actuelle fait énormément de mal à l'immense majorité, certains peuvent y gagner. Peut-on alors faire quelque chose pour être *antifragile* face au COVID-19 ?

Le problème est que l'*antifragilité* n'est pas une garantie absolue mais dépend des circonstances : elle ne fait qu'augmenter les chances. Un exemple pris par Taleb lui-même le montre bien. Il affirme qu'un chauffeur de taxi est, avec ses nombreux clients, plus *antifragile* qu'un cadre bancaire, qui lui est à la merci d'un krach boursier. Or cette crise du COVID-19 a provoqué l'effet exactement opposé : le chauffeur est confiné chez lui sans possibilité d'acquiescer des revenus quand le banquier télétravaille et continue de percevoir son salaire. De fait, Nassim Nicholas Taleb (Bloomberg, 2020) considère que la pandémie actuelle n'est pas un « *Cygne Noir* », c'est-à-dire un événement imprévisible à effets majeurs, mais un « *Cygne Blanc* » qui avait déjà été prévu (dont par lui-même en 2007), et que c'est l'impréparation des Etats qui explique la catastrophe et la rend inexcusable.

Les grandes tendances

Le rebond économique de chacun dépendra surtout des grands changements marketing. La plupart s'attendent à ce que le déconfinement, même s'il est progressif, provoque un pic de surconsommation, chacun voulant recroquer la vie normale à pleines dents. Si ce comportement semble logique, on peut néanmoins imaginer qu'il ne sera pas le même selon les secteurs : de nombreuses interdictions subsisteront, la production ne sera pas toujours possible, et énormément n'auront plus les moyens de consommer comme avant. De plus le confinement a consisté en une activation forcée du « Système Immunitaire Comportemental » de chacun : celui-ci se désactivera-t-il immédiatement ou au contraire continuera-t-il d'inciter à fuir toute proximité ?

Il y a cependant des évolutions constatées maintenant qui doivent être exploitées pour espérer profiter du rebond, notamment celles qui s'appuient sur les besoins de conformité et de contrôle.

La peur de la maladie a provoqué un fort retour du besoin d'appartenance. Comme s'il s'agissait d'une guerre, chacun cherche à s'assurer des alliances avec d'autres, au travers de tests de conformité. Ce besoin de groupe va jusqu'à intensifier l'opposition nous/eux et exacerber des tensions. Il est bien sûr logique qu'un politicien appelle à l'unité (sous-entendu : derrière lui, *surtout pas* derrière ses opposants) mais la tendance est plus générale : on l'a vu notamment avec tous ces rendez-vous sur les balcons pour chanter, applaudir, etc. Quiconque parviendra à capitaliser sur la croyance « *Ensemble nous pouvons faire quelque chose* » au tout début de la sortie de crise y gagnera (avec le risque que les gouvernements en profitent pour imposer le collectivisme). Les politiciens et les marketeurs seront en effet rassurés par le fait que rien n'indique une baisse de l'influence du « *bullshit* » (langage pseudo-profond corrélé négativement au niveau cognitif, voir Billet Eco 22 : « Le prix de la réalité ») qui pourra toujours être utilisé à haut volume pour manipuler les masses.

Cette importance du collectif est à rapprocher du besoin de contrôle. David C. Geary (2003) avait montré que « *contrôler les ressources qui permettent la survie et la reproduction* » est une « *motivation fondamentale* ». On constate néanmoins que tout le monde n'y parvient pas de la même manière, et on peut distinguer un « *axe du contrôle* » (voir *Neuromonaco* 31) : certains auront besoin de contrôler la vie des autres, quand d'autres auront les capacités d'en respecter la liberté, et sauront s'y adapter. Cet axe décrit l'opposition entre le racket et l'échange volontaire, ou entre le viol et la séduction. Au niveau global, on remarque que les systèmes économiques les plus riches sont ceux qui laissent la plus grande liberté : toute augmentation du contrôle a un coût pour tous. Mais la crise a renforcé son attrait et on voit de plus en plus d'appels à restreindre les libertés individuelles. Les marketeurs qui sauront exploiter cette tendance lourde y gagneront un avantage.

La peur née de la crise pourra aussi provoquer deux réactions opposées : certains ne croiront plus vraiment à l'avenir et privilégieront le temps présent (réaction fréquente après un accident), quand d'autres revaloriseront les valeurs long-termistes qui ont construit l'Occident et prédominaient encore il y a quelques décennies. On retrouve le Modèle r/K présenté dans le

Billet Eco 25 (voir aussi : « La durée de vie des civilisations », *Evoweb*, 2019).

La fin de Monacoland ?

La situation sera toute particulière à Monaco qui est à la fois un pays et une entreprise (voir Billet Eco 4 : « Comment orienter une Cité-État ? »). En effet, si la Principauté a déjà démontré sa capacité à rebondir lors des derniers chocs économiques, elle a surtout su se réinventer à de multiples reprises au cours de son histoire, et il est possible qu'elle y soit de nouveau forcée.

Depuis la création du Resort Monte-Carlo, on distingue généralement trois grandes périodes dans le pays : Monaco a d'abord été un célèbre centre de jeux, puis une zone d'emploi où les travailleurs pouvaient se loger, puis le « *Monacoland* » que nous connaissons maintenant, où l'immense majorité des actifs doivent habiter à l'extérieur de plus en plus loin, ce qui pose les problèmes souvent évoqués d'accès et de recrutement. Aussi, depuis plusieurs années certains défendent l'idée de transformer Monaco en « *Hôtel 5** », c'est-à-dire de remplacer progressivement les industries et les autres entreprises par des logements de luxe, et ils pourraient considérer que la crise actuelle va dans leur sens. Mais le fort risque d'une telle orientation mono-marché (« *mettre tous ses oeufs dans le même panier* ») a justement été particulièrement bien montré pendant cette crise : quand le tourisme, même d'affaire ou de luxe, est à l'arrêt, c'est l'industriel local Prodifac qui fabrique le gel hydroalcoolique nécessaire à tous. Un pays riche de ses différentes composantes est donc à conserver, mais quel positionnement devra choisir Monaco dans ce monde qui sera plus ou moins nouveau ?

Pour l'instant tout le monde rêve de la sortie de crise, prie pour qu'elle soit rapide, et espère un rebond qui sera vital pour un grand nombre d'entreprises et ceux qu'elles font vivre. On ne peut encore déterminer ce qu'elle aura changé, ni qui en seront les vainqueurs et les perdants. Mais on sait que même si tout se passe pour le mieux et que le rebond se traduit par un retour comme avant, les positions de chacun auront changées, de nouveaux risques et de nouvelles opportunités seront nés, il faudra s'y adapter. Aussi, au-delà de sauver ce qui peut l'être et d'aider chacun à survivre, on peut dès maintenant engager la réflexion. L'idéal serait de profiter de cette crise pour que plus qu'un rebond il s'agisse d'une renaissance, même si c'est pour au final décider d'un repositionnement du pays.

Philippe Gouillou

[1] Les Billets Eco sont archivés sur le site Fedem.mc et accessibles avec leurs sources détaillées par leur numéro (exemple : www.fedem.mc/billet15).

Références : Billets Eco 6 (MBN 50), 14 (MBN 58), 15 (MBN 59), 19 (MBN 63) ; 22 (MBN 66) ; 25 (MBN 69) ; Céline (1932, ISBN:978-2070360284) ; *Evoweb.net* (26 juillet 2019) ; EY (GCCB 22, Mars 2020) ; Geary (2003, ISBN:978-2744501562) ; Hopf (2016, ISBN:978-1539031314) ; Lettres Neuromonaco 31 (28 juin 2012), 39 (17 septembre 2012) ; Pennycook et al. (2015, Judgment and Decision Making 10(6)) ; Reivich et al. (2011, doi:10.1037/a0021897) ; Ruiz (Developpez.com, 30 mars 2020) ; Schmeichel & Vohs (2009, doi:10.1037/a0014635) ; Taleb (Bloomberg Youtube, 31 mars 2020)

Grow Up Human Resources :

« La réussite d'une entreprise passe par le bien-être des collaborateurs et l'optimisme du dirigeant »



© Grow-Up Human Resources

Thierry Chausse et Jean-Philippe Ackermann

Créée en 2015, la société monégasque **Grow Up Human Resources** mise sur le développement des performances des entreprises. Son credo : chasse de talents, conseil aux dirigeants, formations (leadership, management et prise de parole) et placement de conférenciers. Explications avec les co-gérants **Thierry Chausse et Jean-Philippe Ackermann**.

MBN/ Quelle est votre vision du métier ?

J-P.A. : À 27 ans, j'ai redressé une entreprise de 75 salariés qui était en quasi faillite et l'ai faite grandir jusqu'à 350 salariés. Titulaire d'un Baccalauréat G1, je n'avais pas de compétences managériales, mais la conviction de l'importance du bien-être des individus au travail. C'est une évidence plus qu'une tendance : quand je suis bien, j'ai envie de bien faire les choses, et inversement. J'ai donc mis en place des outils pour que les collaborateurs aient envie de travailler dans l'entreprise. Certaines initiatives se sont accompagnées d'une réflexion et d'actions autour des enjeux fondamentaux de l'entreprise : l'organisation, la culture, les relations, et surtout le management basé sur l'écoute. Si elles veulent rester attractives, recruter et fidéliser les meilleurs éléments, les entreprises n'ont pas d'autres alternatives que de se préoccuper de leur épanouissement. Un dirigeant pessimiste entraîne sa société vers la non-performance, et à l'inverse, un dirigeant optimiste donne confiance, ce qui mène au succès. En 2014, la Harvard Business School a réalisé une étude qui montrait qu'en moyenne, les ventes augmentent de 37%, la productivité de 21%, l'efficacité de 19%, et qu'à contrario, l'absentéisme et le turnover baissent respectivement de 10% et 6%.

T.C. : Pour renforcer leur implication, les salariés ont besoin d'autonomie, de bienveillance, de reconnaissance, d'échanges qualitatifs avec leurs managers. Partant de ce constat, nous avons réuni nos compétences pour accompagner les dirigeants et les aider à mieux comprendre les besoins de leurs collaborateurs.

MBN/ Plus globalement, qu'apportez-vous à une entreprise ?

J-P.A. : En partant de la conviction forte que la réussite d'une entreprise passe par le bien-être des collaborateurs et l'optimisme des dirigeants, notre métier est d'accompagner et de développer la croissance des entreprises. Pour ce faire, nous proposons différents services : chasse de talents, conseil aux dirigeants, formations en leadership, management et prise de parole, pour lesquelles nous sommes agréés par la FEDEM*, et le placement de conférenciers.

MBN/ Quelles sont les évolutions majeures que vous remarquez ?

T.C. : La quête de sens des collaborateurs. Je le mesure lorsque je suis amené à recruter des talents pour des entreprises. Les salariés qui cumulent les postes ne peuvent pas tous être qualifiés d'infidèles, ils n'ont tout simplement pas trouvé le bon environnement de travail. Il y a deux ou trois générations, ils pouvaient passer toute leur carrière dans la même société; ce n'est plus le cas actuellement car la réalité du travail nécessite de se réinventer en permanence.

J-P.A. : Les entreprises subissent par ailleurs une double pression : celle de la 4^{ème} révolution industrielle, caractérisée par la révolution numérique en cours, et celle des Millenials, qui ouvre des opportunités de changement en profondeur.

MBN/ Pourriez-vous nous en dire plus sur la chasse de talents ?

T.C. : Aujourd'hui les recrutements s'effectuent de moins en moins sur la seule base du diplôme, mais davantage sur les aspects psychologiques et humains. L'expertise technique ne suffit plus. Au-delà du savoir-faire, le savoir-être fait la différence, et notre rôle consiste à accompagner nos clients dans ce changement. En effet, au-delà des objectifs de l'entreprise, nous mettons l'accent sur sa capacité d'attraction et comment elle se démarque de sa concurrence. Enfin, titulaire du Diplôme d'Université de Droit Social mis en place par l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque, je conseille aussi les entreprises en matière de RH pour leur permettre de prendre les bonnes décisions et d'appliquer les règles de droit propres à Monaco.

MBN/ Comment voyez-vous l'évolution de Monaco en termes d'emploi ?

T.C. : Avec un peu de retard sur d'autres pays, Monaco a connu ces dernières années une transformation de son écosystème avec la perte des industries lourdes au profit des nouvelles technologies. La transformation numérique s'accélère et les entreprises doivent s'adapter. L'emploi continue de progresser, mais pour attirer les talents, l'entreprise doit proposer un environnement de travail agréable, avec une mission, une vision, des valeurs claires, ce que l'on peut résumer par la valorisation de sa marque employeur. C'est essentiel pour son développement, et plus globalement pour attirer les talents, au vu des problématiques de transports et de logements des actifs dont les effets se font déjà sentir dans certains secteurs plus pénuriques.

MBN/ Quelles formations proposez-vous et à qui s'adressent-elles ?

T.C. : Nos formations en leadership, management et communication s'adressent aux entreprises et aux particuliers dans un format interactif, en présence d'une équipe de formateurs et conférenciers, avec la possibilité de co-construire des interventions adaptées aux demandes spécifiques de l'entreprise.

J-P.A. : Deux formats sont possibles : les formations inter-entreprises ouvertes aux entreprises et particuliers qui vont constituer un groupe de 15 personnes maximum, et les formations intra-entreprises pour lesquelles nous intervenons au sein même de la société. Nos interventions sont interactives, avec des supports de travail et beaucoup de mise en pratique.

MBN/ Quels thèmes abordez-vous ?

J-P.A. : En techniques de communication, nos formations à la prise de parole sont scindées en plusieurs niveaux allant de la maîtrise du langage corporel à la rédaction d'un discours impactant, en passant par l'aptitude à le prononcer en français ou en anglais. Concernant le développement personnel, nous avons développé une formation sur la performance du bonheur et une autre sur la force de la pensée. En matière de management, nous aidons les dirigeants à mieux décider grâce à une lecture stratégique du bilan d'entreprise, à mieux manager grâce au leadership positif, ou à voir l'entretien annuel d'évaluation du personnel comme un facteur de performance de la société... Ces formations se déroulent généralement sur 1 ou 2 jours, mais nous pouvons nous adapter à des besoins spécifiques.

MBN/ En quoi consiste le placement de conférenciers et à qui s'adresse-t-il ?

T.C. : Toute entreprise ou association souhaitant impacter ses collaborateurs, partenaires, adhérents ou clients fait appel à un conférencier, lors d'un séminaire ou d'une soirée, par exemple. Selon le message qu'ils souhaitent transmettre, nous leur conseillons des conférenciers professionnels que nous avons sélectionnés.

J-P.A. : Notre sélection se base sur plusieurs critères, entre autres sur l'expertise, l'expérience, la légitimité, le charisme, l'éloquence oratoire... Nous intervenons principalement hors de la Principauté, mais sommes à la disposition des entreprises monégasques.

*En tant qu'organisme formateur agréé par la FEDEM, les formations proposées par Grow Up Human Resources peuvent bénéficier d'une rétrocession gouvernementale de 25% HT (avec un plafond annuel de 4500 € par entreprise).

Prochaines formations inter-entreprises à Monaco : "Mieux communiquer, Mieux s'exprimer avec les techniques de la prise de parole" : 15-16/06 - "Leadership et Management" : 28-29/05 • 02-03/07

Riviera Telecom :

Plus de 50 ans de succès technologiques



© Riviera Telecom

David Fontaine

Active en Principauté depuis 1969, la société monégasque Riviera Telecom opère dans le domaine des télécommunications & réseaux d'entreprise, du câblage, et de la sécurité électronique. Le MBN a rencontré son Directeur, David Fontaine.

MBN/ Pouvez-vous nous présenter Riviera Telecom ?

D.F. : La société est née il y a maintenant un peu plus de 50 ans, avec comme métier historique la téléphonie et plus largement les courants faibles. Après son rachat au début des années 1980, elle a su anticiper les évolutions technologiques, notamment s'agissant de la technologie IP qui prédomine la globalité de nos propositions commerciales encore plus avec notre propre solution de téléphonie Cloud. Riviera Telecom a étendu son offre pour répondre davantage aux besoins des clients. Nous intervenons aujourd'hui sur cinq pôles : la téléphonie IP, le câblage cuivre et fibre, les réseaux informatiques, la sécurité électronique (alarmes, vidéosurveillance, ...), et plus récemment une activité d'opérateur téléphonique baptisée RT Connect. Cette dernière, exclusivement réservée au marché français, nous permet d'offrir à nos clients, principalement des départements des Alpes-Maritimes et du Var, des prestations complètes qui vont de l'installation des systèmes à la gestion complète des lignes, et ainsi d'offrir plus de qualité de service, de réactivité et de disponibilité, le tout pour des tarifs généralement moins élevés que ceux des grands opérateurs.

MBN/ Quelle est la valeur ajoutée de Riviera Telecom sur le marché monégasque ?

D.F. : Nous sommes plusieurs acteurs importants sur le marché de la téléphonie et des réseaux en Principauté. Nous sommes bien sûr en concurrence frontale sur certaines de nos offres, mais pas toutes. Notre approche est d'offrir à nos clients un "Guichet Unique", c'est-à-dire de leur proposer l'offre la plus globale, la plus efficace et la plus simple possible, afin qu'ils n'aient pas une multitude de fournisseurs. L'objectif est de répondre à un maximum de besoins au travers d'un interlocuteur unique, proche et multi-compétences. C'est cette simplicité de gestion que nous mettons en avant. Autre point important : grâce à notre actionnaire, nous avons établi des liens privilégiés avec un important acteur du marché basé au Luxembourg, la société TELKEA. Cela nous permet non seulement de répondre plus facilement aux demandes pouvant émaner deux pays, mais aussi et surtout de disposer d'une veille technologique et d'une expertise plus vaste. Nous ne sommes pas un groupe, mais nous en offrons les avantages.

MBN/ Quelles évolutions prévoyez-vous ?

D.F. : Nous allons poursuivre la stratégie qui nous a permis de réussir à nous imposer sur le marché monégasque pendant plus de 50 ans, qui consiste à sans cesse enrichir notre catalogue d'offres et renforcer notre positionnement en tant qu'interlocuteur unique. Le focus est particulièrement mis sur la croissance de notre pôle expertise réseau IT tant en termes de ressources humaines que de spectre de compétences.

Dans ce même esprit, nous avons lancé notre propre offre de téléphonie et communications unifiées dans le Cloud qui prend une importance grandissante. Cette nouvelle offre, baptisée DeeVA (Dynamic Voice Application), propose un riche ensemble d'outils logiciels de communication permettant aux utilisateurs d'établir en toute facilité et autonomie des appels voix et/ou vidéo et d'optimiser la diffusion d'informations et le travail collaboratif dans les entreprises. Son principe est basé sur un puissant serveur téléphonique qui n'est pas installé chez le client mais « délocalisé » dans un datacenter. Les avantages sont multiples : un serveur toujours à jour des dernières nouveautés, une sécurité renforcée, une grande fiabilité, le tout avec un besoin en matériels réduit sur site jusqu'à même la dématérialisation complète du poste téléphonique en le transformant en une application sur son PC ou Smartphone. DeeVA est commercialisée tant à Monaco qu'en France, où elle se trouve être souvent associée à notre offre opérateur RT Connect. Cette solution est promise à un grand avenir parce qu'elle répond justement et complètement aux besoins de sécurité et aux attentes de simplicité de nos clients quant à la gestion quotidienne de leurs communications. En cela, elle figure parmi l'un des plus gros atouts au service de notre stratégie de développement.

SAMA-Ulna :

« Nos poignées, qui permettent d'ouvrir et de fermer les portes dans les deux sens sans utilisation des mains, avec l'avant-bras ou le coude, constituent une barrière efficace contre la propagation des bactéries, microbes et virus »



Implantée à Monaco depuis 1960, la SAM SAMA-Ulna opère dans l'industrie métallurgique avec la production des poignées anti-contamination Ulna System, d'autres articles de quincaillerie et serrurerie, et dans le commerce de gros via l'importation et le stockage de ces matériels pour approvisionner les industriels et artisans en portes, fenêtres, portails, en bois, PVC, aluminium. En résonance avec la pandémie de Covid-19, Fabrice Fedida, Président Délégué, explique l'intérêt des poignées Ulna System.

MBN/ Pourriez-vous expliquer le concept des poignées Ulna System et ses différentes applications ?

F.F. : Nos poignées, en permettant d'ouvrir et de fermer les portes dans les deux sens sans utiliser les mains, avec l'avant-bras ou le coude, constituent une barrière efficace contre la propagation des bactéries, microbes et virus. Le concept Ulna, dont le nom est celui de l'os de l'avant-bras aussi appelé « cubitus », a donc d'abord un objectif sanitaire, ce qui est essentiel dans le contexte pandémique actuel. Mais nos poignées offrent aussi de nombreux autres avantages, dont notamment de répondre aux critères d'accessibilité de la loi française Handicap 2015, de faciliter le transport d'objets en libérant les mains, et de réduire les troubles musculo-squelettiques (TMS).

MBN/ Quels modèles proposez-vous et à qui s'adressent-ils ?

F.F. : Nous proposons 3 lignes de produits, toutes à la norme européenne EN1906 et personnalisables avec une gravure en braille. D'abord la ligne Sensial, modèle de base en polypropylène, un matériau très résistant aux agressions qui peut être trempé dans des bains de désinfectants durant une semaine sans subir d'atteinte de couleur et de forme. Disponible en 9 couleurs afin de permettre la mise en place de codes spécifiques, par exemple par services (ERP, entreprise...), ce produit est à l'épreuve des torsions et manipulations.

Ensuite la ligne Initial, également en polypropylène et déclinable en 9 couleurs. Par rapport à la ligne Sensial, elle permet de régler la hauteur de la poignée sur 9 niveaux en couvrant une plage de 130 degrés. Les positions basses peuvent être utilisées par les enfants, ou les personnes en fauteuil roulant. Les positions médianes sont adaptées aux personnels standards et visiteurs, et les positions hautes s'adressent plutôt à des halls de centres sportifs. Elle permet aussi de réduire la course de la poignée à son minimum grâce à un réglage du ½ tour de la serrure par compression du ressort : pour ouvrir la porte, une personne en fauteuil n'a qu'à positionner son avant-bras dans l'anse, presque sans appuyer, puis à tirer la porte vers elle.

Enfin la ligne Silver, un modèle en aluminium brossé façon inox, très futuriste et sobre, est la plus adaptée pour les bureaux, hôtels et restaurants, où elle ajoute le design à la sécurité.

MBN/ Pourriez-vous récapituler les avantages principaux des poignées Ulna System ?

F.F. : Nous en avons recensé 26 ! Ceux déjà cités n'en sont que les plus connus, même s'ils sont les plus importants dans le contexte actuel. Nos poignées offrent un service bien plus complet que la simple ouverture/fermeture de portes, qui a nécessité le dépôt de brevets internationaux dans 3 continents. Quand on sait que 15% de la population européenne souffre d'un handicap, que la population mondiale vieillit, et qu'après 75 ans, plus d'une personne sur trois souffre d'au moins un handicap, on comprend que ce concept répond à un enjeu planétaire.

MBN/ Quels tarifs pratiquez-vous ?

F.F. : L'ensemble de poignées et son mécanisme sont proposés au tarif de 50 € HT pour la ligne Sensial, et de 70 € HT pour les lignes Silver et Initial. Le mécanisme des gammes Sensial et Silver s'adaptent à tous types de portes et de serrures, sauf pour le marché américain pour lequel nous en développons un spécifique.

Deux nouvelles lois sur le numérique

Pour mieux comprendre les conséquences pour les entrepreneurs des deux nouvelles lois sur le numérique en Principauté, le MBN a interrogé Julien Dejanovic, Directeur de l'Administration Numérique, et Pascale Pallanca, Directeur du Travail, qui décryptent les évolutions des dispositions légales et ce qu'il faut en retenir.



© Manuel Vitail / Direction de la Communication

Julien Dejanovic :

« Les entreprises vont pouvoir enfin se libérer du papier dans la plupart des cas et récupérer à d'autres fins l'espace sanctuarisé dans leurs locaux pour conserver leurs archives »

MBN/ Quelle est la philosophie et quels sont les objectifs de la loi n°1482 pour une Principauté numérique et de la loi n°1483 relative à l'identité numérique ?

J.D. : Le Gouvernement Monégasque, sous l'impulsion de Frédéric Genta dans le cadre du programme Extended Monaco, a souhaité avec ces deux lois ancrer la Principauté dans l'ère numérique moderne en cohérence avec les standards européens en la matière.

La loi dite « Principauté numérique » a pour but de favoriser l'utilisation du numérique dans le cadre des échanges intra et inter-entreprises, ainsi qu'avec les entités publiques. Elle permet également de se mettre au niveau des standards européens en ce qui concerne l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques. Ce texte modifie et complète les dispositions de la loi n°1383 du 2 août 2011 sur l'économie numérique, afin de tenir compte des évolutions techniques, sociales et juridiques observées dans le domaine du numérique.

S'agissant de la loi relative à l'identité numérique, il est apparu indispensable au Gouvernement Princier de proposer un encadrement juridique propre à l'identité numérique afin de sécuriser l'accès des personnes aux nouveaux biens et services de manière à assurer la préservation tant de l'information même que de celle des données personnelles échangées. Cette identité s'appuie sur des mécanismes d'authentification performants, permettant d'apporter aux utilisateurs la confiance nécessaire dans l'utilisation de l'outil internet et des réseaux de communication.

MBN/ Quelles en sont les principales dispositions ?

J.D. : La loi « Principauté numérique » consacre l'équivalence entre le papier et le numérique, portée se matérialisant notamment par la création de plusieurs services de confiance comme l'archivage électronique, le coffre-fort numérique, l'envoi de recommandé électronique, ou encore la numérisation, ou encore par l'introduction, dans notre Code civil, de la valeur de la copie fiable, de la création et la reconnaissance du bulletin de paie dématérialisé. C'est également le principe du « Dites-le nous une fois » pour les échanges entre l'administration et les usagers. On y retrouve également création de différentes catégories de prestataires de services de confiance et leur réglementation.

La loi n°1483, créée une identité régalienne numérique « forte » pour les monégasques et résidents, apportant le niveau de garantie le plus élevé à l'heure actuelle. La création d'un registre national de l'identité numérique permettra également de protéger et faire le lien entre un individu et son identité numérique. On retrouve également l'attribution d'une identité numérique pour les personnes morales.

MBN/ Quel va être l'impact pour les entreprises de cette nouvelle loi pour une Principauté numérique ? Quand les textes d'application seront-ils publiés ?

J.D. : Les entreprises vont pouvoir enfin se libérer du papier dans la plupart des cas et récupérer à d'autres fins l'espace sanctuarisé dans leurs locaux pour conserver leurs archives (estimé à plus de 15 000 m² pour l'ensemble des entreprises monégasques). Soit en entamant des processus d'archivage électronique, soit en produisant nativement des documents en version numérique comme des contrats par exemple. Elles pourront également dématérialiser les bulletins de salaires

en mode opt-out (qui représente à l'heure actuelle une consommation d'environ 3,4 Tonnes de papier par an) et doter leurs employés d'un coffre-fort numérique permettant de stocker de manière sécurisée les documents importants en conservant leur valeur juridique.

L'arrêté ministériel d'application des bulletins de paie dématérialisés ayant déjà été publié, nous travaillons actuellement en étroite collaboration avec l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique à la rédaction des textes réglementaires suivants qui devraient être publiés entre le mois d'avril et la fin d'année.

MBN/ Aujourd'hui, les entreprises monégasques peuvent-elles utiliser la signature électronique ?

J.D. : Nous travaillons en priorité sur le texte réglementaire associé et sur le dispositif approprié qui permettra aux entreprises monégasques de se doter du cachet numérique. Nous serons donc en mesure de communiquer sur des dates de mise à disposition très prochainement.



© Manuel Vitail / Direction de la Communication

Pascale Pallanca : **« 6 nouveaux téléservices ont été mis en place au sein de la Direction du Travail »**

MBN/ La loi n°1482 pour une Principauté numérique prévoit notamment la mise en oeuvre du Bulletin de Paye Electronique à Monaco. Des entreprises ont-elles déjà exprimé leur intérêt pour ce nouveau dispositif ?

P.P. : Les Syndicats employeurs de branches nous avaient fait part de leur souhait de pouvoir mettre en place le bulletin de paye électronique pour les entreprises. Certaines sociétés nous avaient également saisis de façon isolée de cette demande. Il y avait donc une réelle attente en la matière. Une réflexion a alors été initiée au sein de la Direction du Travail, en collaboration avec le Département des Affaires Sociales et de la Santé. Dès lors que

le cadre légal général de ce projet a été donné par la loi n°1482 pour une Principauté numérique le 17 décembre 2019, l'arrêté ministériel prévoyant la mise en place du bulletin de paye électronique a été très rapidement signé le 20 décembre 2019. Les entités qui nous avaient fait part de leur intérêt pour ce dispositif ont été informées directement, et une communication plus large a été faite par le Département des Affaires Sociales et de la Santé afin de mettre en lumière ce nouveau mode de remise du bulletin de paye, dont les avantages sont nombreux.

Le dispositif étant très récent, nous avons pour l'instant peu de retours. Toutefois, certaines entreprises nous ont confirmé avoir mis en œuvre ce nouveau dispositif, d'autres nous ont indiqué être en attente de la certification d'entités monégasques comme prestataires de services par l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique.

MBN/ Quels nouveaux services dématérialisés visant à simplifier les démarches des employeurs la Direction du Travail a-t-elle mis en place ? D'autres services sont-ils prévus ?

P.P. : 6 nouveaux téléservices ont été mis en place au sein de la Direction du Travail, 2 concernent le Service de l'Emploi, et 4 concernent le Service de l'Inspection du Travail. Il s'agit des téléservices suivants :

- > embaucher du personnel de maison ;
- > détacher un salarié à Monaco pour une durée inférieure à 3 mois ;
- > demander une dérogation de travail pour les jours fériés légaux ;
- > demander une dérogation à la durée du travail ;
- > demander une dérogation au temps de repos quotidien accordé aux femmes salariées ;
- > demander une dérogation au travail de nuit des femmes salariées.

D'autres téléservices sont en cours d'élaboration, toujours dans l'optique de simplification des démarches, notamment sur la dérogation au repos hebdomadaire, ou encore la déclaration d'accident du travail.

Je tiens également à rappeler l'existence d'autres téléservices :

- > déclaration des stages
- > déposer une offre d'emploi auprès du Service de l'Emploi.

MBN/ La loi n°1483 relative à l'identité numérique aura-t-elle un impact direct sur les relations des entrepreneurs avec la Direction du Travail ?

P.P. : À terme oui, car des développements sont prévus dans le cadre de l'e-administration souhaitée par le Gouvernement. Notre objectif, grâce à ce texte, est d'offrir un portail sécurisé aux entreprises, aux salariés et aux demandeurs d'emploi afin, s'ils le souhaitent, de pouvoir interagir avec le Service de l'Emploi et l'Inspection du Travail, par le biais des outils numériques.

Effectuez votre déclaration de PIB en ligne

Comme chaque année et grâce à votre concours, la Principauté calcule actuellement son Produit Intérieur Brut (PIB) pour l'année 2019 à travers une enquête menée par l'Institut Monégasque de la Statistique et des Études Economiques (IMSEE).

Le PIB synthétise l'activité économique et constitue un élément d'information indispensable dans le débat économique contemporain. Il permet de suivre et d'apprécier l'efficacité des politiques économiques menées, et d'établir des comparaisons avec d'autres États, notamment au sein de l'Union Européenne.

Afin de simplifier votre démarche, vous pouvez répondre à cette enquête, obligatoire mais sans connotation fiscale, via une démarche en ligne accessible **dès mi-avril** :



> Depuis le site de l'IMSEE : www.imsee.mc / Rubrique « Démarches et Services » / Déclarer les éléments relatifs au calcul du PIB (Produit Intérieur Brut)

<https://www.imsee.mc/Demarches-et-Services/Declaration-PIB>

Ou

> Depuis le site GOUVERNEMENT PRINCIER : www.gouv.mc / SERVICE PUBLIC ESPACE ENTREPRISES / DEMARCHES EN LIGNE/ Déclarer les éléments relatifs au calcul du PIB et du RNB

<https://teleservice.gouv.mc/declaration-pib/>

Cette démarche en ligne, écologique et entièrement sécurisée, présente plusieurs avantages.

Elle facilite l'envoi de vos données, quelle que soit la nature ou le volume des déclarations à effectuer.

Elle vous permet également d'effectuer toutes vos déclarations (ou celles de vos clients) via un compte unique. Vous recevrez ensuite un email d'accusé de réception comprenant en pièce jointe le détail de votre déclaration et confirmant sa prise en compte.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez télécharger la notice explicative (disponible également en anglais) : <https://service-public-entreprises.gouv.mc/En-cours-d-activite/Obligations-legales-et-comptables/Produit-Interieur-Brut-PIB/Declarer-les-elements-relatifs-au-calcul-du-PIB>

Vous pouvez également adresser toutes vos questions concernant la déclaration du PIB ou l'utilisation du téléservice, par e-mail à l'adresse pib@gouv.mc ou par téléphone via le numéro vert : **8000 2008**.

Promotion 2019-2020 : continuité pédagogique du Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque

Le confinement lié à la crise sanitaire interdisant la poursuite des cours hebdomadaires présentiels tels qu'ils étaient pratiqués, l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque (ACDSM) a, en accord avec l'Université de Montpellier et les intervenants, mis en place un système de cours à distance, afin d'assurer la continuité pédagogique de la promotion 2019-2020 du Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque.

Cette organisation exceptionnelle permettra aux candidats d'acquérir le niveau de compétences requis avec un minimum de perturbation.

Par ce biais, l'ACDSM pourra mener à terme cette promotion et organiser dans les meilleures conditions possibles les examens.

La Société Monégasque de Transport
prend soin de ce que vous avez de plus cher.



smt

Tel : +377.93.30.64.42

"Le Lumigean" - 2, Boulevard Charles III

B.P. 306 - 98006 Monaco Cedex

Email : office2@smt.mc

www.smt.mc



Philippe Ortelli

Postface du Président

Monaco le 7 mai 2020

Bonjour à tous,

Ce numéro exceptionnel a tenu à permettre à chacun de se faire une idée précise de la situation, en réservant sa préface à notre Prince Souverain, en donnant la parole aux Autorités pour qu'elles expliquent leur stratégie, et en publiant des témoignages d'entrepreneurs représentatifs de nombreux secteurs, qui montrent comment certains choix politiques se traduisent sur le terrain.

Après la crise sanitaire, qui arrive naturellement à sa fin dans tous les pays, il va maintenant falloir en gérer la conséquence la plus évidente, la crise économique majeure qui va faire basculer nos vies. Pendant ces plus de 45 jours de confinement, l'activité du pays a été réduite de moitié, et beaucoup de commerces et de petites entreprises ne s'en relèveront pas, malgré les aides d'urgence mises en place par le Gouvernement en consultation avec la FEDEM et les autres organisations représentatives.

Monaco post-confinement n'est plus le pays d'avant. De très nombreuses restrictions de liberté, clairement questionnables, sont encore en vigueur, et la Principauté reste encore en grande partie coupée du reste du monde. C'est dans ces conditions difficiles que nous entrepreneurs allons devoir essayer de remonter l'économie.

Cette nécessité urgente pour la survie implique que le modèle social libéral qui a fait le succès du pays doit retrouver ses fondamentaux, au-delà du politiquement correct et des idéologies stériles. Les mois à venir devront être ceux du retour de la liberté, la liberté de se déplacer, la liberté d'entreprendre, et la liberté d'agir. Nous aurons besoin d'encore plus d'investisseurs, d'inventeurs, de créateurs : ceux qui prendront le risque personnel de créer de la richesse devront être séduits et encouragés. C'est la simple restriction de la liberté de culte, par la révocation de l'Edit de Nantes, qui a fait fuir de France en 1680 de très nombreux entrepreneurs. Sans ces fondamentaux, nos entrepreneurs iront ailleurs exercer leurs talents, alors qu'ici, comme dit le proverbe : 'On n'y peut rien semer, car rien n'y pousse'.

La Principauté a été une terre bénie des dieux, connue dans le monde entier. Après la parenthèse confinement, il est temps que soient restaurées les conditions de notre attractivité, indispensables pour maintenir notre équilibre social-libéral.

La FEDEM restera engagée auprès de tous les entrepreneurs dans ce seul but...

Le Président, Philippe ORTELLI

Monaco Business News

Trimestriel - Mai 2020

Directeur de la publication : Philippe Ortelli
Rédaction : Sophie Bonhomme - Carole Quazzolo
Philippe Gouillou - Romain Marguet

Fédération des Entreprises Monégasques (FEDEM)

« Le Coronado »
20, av. de Fontvieille - 98000 Monaco
Tél. (+377) 92 05 38 92
Fax (+377) 92 05 20 04
info@fedem.mc - www.fedem.mc

<https://facebook.com/fedemmonaco>

<https://twitter.com/fedemmonaco>

Édition et publicité :

SAM MONACO COMMUNICATION
« Les Gémeaux » • 15, rue Honoré Labande
98000 MONACO • +377 97 70 75 95
info@monaco-communication.mc
www.monaco-communication.mc



Impression :
GRAPHIC SERVICE
9, avenue Albert II - 98000 MONACO

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2020

**Commission Paritaire des Publications
et Agences de Presse (CPPAP) : n°0521 | 93995**



Photo de Couverture, p.2 :
© George Lamprakis



À MONACO,
UN CENTRE D'AFFAIRES, DEUX SAVOIR-FAIRE :
ENTREPRISE & IMMOBILIER.



POLECOMPANY.COM

Côté entreprise, nous accompagnons les entrepreneurs, depuis la gestion au quotidien jusqu'aux problématiques les plus pointues.
Côté immobilier, nous assurons le financement* aussi bien des professionnels que des acquéreurs finaux.
Avec nos deux grands métiers, notre Centre d'Affaires met à votre disposition un haut niveau d'expertise au cœur de la Principauté.

Centre d'Affaires de Monaco : Villa l'Union, 27 boulevard des Moulins - 98000 MONACO - Tél. : +377 93101040**



CAISSE D'ÉPARGNE
CÔTE D'AZUR

*Sous réserve d'acceptation de votre dossier. **Coût d'un appel selon votre fournisseur de téléphonie.
Caisse d'Épargne et de Prévoyance Côte d'Azur, société anonyme coopérative à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Capital social 515.033.520 euros - 455, promenade des Anglais, 06200 Nice - 384 402 871 RCS NICE. Crédit photos : iStock. Mars 2020.

LE TRI EST UTILE

Ce n'est pas bébé qui dira le contraire

LE RECYCLAGE DE SIX BOUTEILLES EN PLASTIQUE
PERMET DE FABRIQUER UNE PELUCHE



* LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE SE JETTENT DANS LE BAC JAUNE

SOURCE DE LA CONVERSION : CITEO

*Pouvez-vous imaginer un
monde sans doudou ?*



 **Gouvernement Princier**
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

 **N° Vert** 8000 20 40

APPEL GRATUIT

www.sma.mc